



**PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R93-2025-271

PUBLIÉ LE 1 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse SUD-EST /

R93-2025-12-01-00001 - DIRPJJ Sud Est Subdélégation de signatures (19 pages) Page 4

Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée /

R93-2025-12-01-00031 - 20251201 Subdélégation DIRM Ordonnateurs secondaires Signé CL-1 (6 pages) Page 24

Direction interrégionale des services pénitentiaires Paca Corse /

R93-2025-12-01-00032 - Arrêté portant subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille aux agents de la DISP - CHORUS DT (5 pages) Page 31

R93-2025-12-01-00033 - Arrêté portant subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille aux agents de la DISP - CHORUS formulaires (5 pages) Page 37

R93-2025-12-01-00034 - Arrêté portant subdélégation de signature financière du directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille aux Chefs d'établissement de la DISP de Marseille (3 pages) Page 43

R93-2025-12-01-00035 - Arrêté portant subdélégation de signature financière du directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille aux Directeurs Fonctionnels des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de la DISP de Marseille (3 pages) Page 47

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt PACA /

R93-2025-11-21-00001 - Arrêté portant nomination du jury de validation des acquis de l'expérience pour l'examen du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) aménagements paysagers (AP) des 10, 11 et 12 décembre 2025 (2 pages) Page 51

R93-2025-08-06-00005 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de BERNEAU Fabien 06380 SOSPEL (2 pages) Page 54

R93-2025-08-01-00006 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de EARL Elevage MG 04200 BEVONS (2 pages) Page 57

R93-2025-07-29-00007 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de GAEC DE MARIELLE 83300 DRAGUIGNAN (2 pages) Page 60

R93-2025-09-16-00129 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de SCEA FERME SAINT-GEORGES 83143 LE VAL (2 pages) Page 63

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement /

R93-2025-11-28-00001 - Arrêté du 28 novembre 2025~~??~~ portant agrément de maîtrise d'ouvrage et d'insertion de l'association SOLIHA 84 (2 pages) Page 66

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales PACA /

R93-2025-11-25-00003 - 2025 11 25 arrêté renouvellement CSRPN (5 pages)

Page 69

R93-2025-11-28-00002 - 2025 11 28 AP désignation agent comptable SLNPCA 28 novembre 2025 (2 pages)

Page 75

Direction de la Protection Judiciaire de la
Jeunesse SUD-EST

R93-2025-12-01-00001

DIRPJJ Sud Est Subdélégation de signatures

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature
aux agents de la direction interrégionale
de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud-Est

La directrice interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud-Est,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2010-214 du 02 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu la circulaire du Premier ministre du 25 août 2006 (JO du 29 août 2006) relative aux délégations de compétence pour la signature des marchés publics de l'État ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 19 novembre 2025 nommant Monsieur **Jacques WITKOWSKI**, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du Rhône ;

VU l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 22 mai 2023 nommant Madame Sonia PALLIN directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est, à compter du 12 juin 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2023 portant délégation de signature à Madame **Sonia PALLIN**, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 décembre 2023 portant nomination de Monsieur **Franck BALDI**, en qualité de directeur interrégional adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 août 2025 portant nomination de Monsieur **Maxime MIRALLES**, conseiller d'administration, directeur de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières et immobilières à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'inter région Sud-Est à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 juillet 2024 portant nomination de Madame **Clara DUFOUR DE NEUVILLE**, en qualité de directrice des missions éducatives ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juillet 2023 portant nomination de Monsieur **Julien LEMAIRE**, attaché principal, directeur des ressources humaines à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'inter région Sud Est à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 octobre 2023 portant nomination de Monsieur **Ludovic LEPHAY**, attaché principal d'administration, responsable de la gestion administrative et financière des personnels ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 novembre 2023 portant nomination de Madame **Isabelle DELLA CASA**, attachée d'administration, responsable de la gestion des parcours et des compétences ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2019 portant nomination de Monsieur **Nicolas GUILBERT**, en qualité de responsable du service informatique ;

Vu l'arrêté ministériel du 04 juillet 2024 portant nomination de Madame **Caroline WAECHTER**, en qualité de responsable des affaires financières ;

Vu le contrat en date du 22 juillet 2024 portant recrutement de Madame **Corinne RISO**, en qualité d'agent contractuel responsable du service SAH ;

Vu le contrat en date du 04 juillet 2024 portant recrutement de Monsieur **Francis AMISI**, en qualité d'agent contractuel responsable du service immobilier ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 août 2022 portant nomination de Madame **Hayet ABED**, secrétaire administratif ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Monsieur **Luc DERIDIAUX**, secrétaire administratif ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 juillet 2019 portant nomination de Madame **Cherifa BELHOUCHE**, secrétaire administratif ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 janvier 2023 portant nomination de Madame **Yamina HAMD**, en qualité de secrétaire administratif ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} avril 2020 portant nomination de Madame **Saliha EL AYACHI**, en qualité d'adjointe administrative ;

Vu l'arrêté ministériel 1^{er} mars 2018 portant nomination de Madame **Elena SCALI**, en qualité d'adjointe administrative ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 août 2022 portant nomination de Monsieur **Paul CUET**, en qualité d'adjoint administratif ;

Vu l'arrêté ministériel du 01 septembre 2022 portant nomination de Monsieur **Iroudayaradjou MARIE-ANTOINE-NOËL**, en qualité de secrétaire administratif ;

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 2023, portant délégation de signature à **Madame Sonia PALLIN**, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est, responsable du budget opérationnel pour l'ordonnancement secondaire des dépenses imputées sur le budget de l'Etat, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée en cas d'absence ou d'empêchement par **Monsieur Franck BALDI**, directeur interrégional adjoint de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud-Est..

ARTICLE 2:

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 2023, portant délégation de signature à **Madame Sonia PALLIN**, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} sera exercée :

- Pour la gestion du titre II du Budget Opérationnel de Programme 182 (BOP 182) à
 - o **M. Julien LEMAIRE**, attaché principal d'administration, directeur des ressources humaines ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LEMAIRE sur délégation explicite à :

- o M. Ludovic LEPHAY, attaché principal d'administration, responsable de la gestion administrative et financière des personnels ;
 - o Madame Isabelle DELLA CASA, attachée d'administration, responsable de la gestion des parcours et des compétences ;
- Pour la gestion des titres III, V et VI du Budget Opérationnel de Programme 182 (BOP 182), à
 - o Monsieur **Maxime MIRALLES**, directeur de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières et immobilières ;
 - o Madame **Caroline WAECHTER**, responsable des affaires financières ;

ARTICLE 3:

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 2023, portant délégation de signature à **Madame Sonia PALLIN**, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 sera exercée :

- Pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses du titre II et III (pour les dépenses de formation) du Budget Opérationnel de Programme 182 (BOP 182) par :
 - o **M. Julien LEMAIRE**, attaché principal, directeur des ressources humaines ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LEMAIRE sur délégation explicite à :

- M. Ludovic LEPHAY, attaché principal d'administration, responsable de la gestion administrative et financière des personnels ;
 - Madame Isabelle DELLA CASA, attachée d'administration, responsable de la gestion des parcours et des compétences ;
- Pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses des titres III, V et VI du Budget Opérationnel de Programme 182 (BOP 182), par :
- Monsieur **Maxime MIRALLES**, directeur de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières et immobilières ;
 - Madame **Caroline WAECHTER**, responsable des affaires financières ;
 - Monsieur **Francis AMISI**, Responsable du service immobilier ;
 - Madame **Corinne RISO**, Responsable du service SAH ;
 - Madame **Hayet ABED**, secrétaire administratif, référente du pôle comptable ;
 - Monsieur **Luc DERIDIAUX**, référent du pôle comptable ;
 - Madame **Yamina HAMD**I, référente du pôle comptable ;
 - Madame **Cherifa BELHOUCHE**T, référente du pôle comptable ;
 - Monsieur **Nicolas GUILBERT**, Responsable du service informatique ;
 - Monsieur **Iroudayaradjou MARIE-ANTOINE-NOËL**, référent du service informatique.

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 2023, portant délégation de signature à **Madame Sonia PALLIN**, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 3 sera exercée :

- M. **Maxime MIRALLES**, directeur de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières et immobilières ;
- M. **Francis AMISI**, responsable du service immobilier ;
- Mme **Hayet ABED**, secrétaire administratif, référente du pôle comptable ;
- Mme **Cherifa BELHOUCHE**T, référente du pôle comptable ;
- M. **Luc DERIDIAUX**, référent du pôle comptable ;
- Madame **Yamina HAMD**I, référente du pôle comptable

ARTICLE 5 :

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 2023, portant délégation de signature à Madame Sonia PALLIN, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 4 sera exercée :

- M. **Maxime MIRALLES**, directeur de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières et immobilières ;
- Madame **Caroline WAECHTER**, responsable des affaires financières
- M. Francis **AMISI**, Responsable du service immobilier ;

ARTICLE 6 :

Dans le cadre du déploiement de CHORUS DT, il est donné délégation de signature dans la limite d'un plafond n'excédant pas 1 500€ par mission (annexe 4) :

- Aux directeurs de service et RUE en tant que valideurs hiérarchiques et services gestionnaires de saisir, modifier et valider les ordres de mission et les états de frais de déplacements des agents placés sous leur autorité.
- Aux agents du service de formation pour saisir, modifier et valider les ordres de mission de formation continue ou initiale de tous les agents affectés à la PJJ Sud Est.
- Aux agents du secteur public en tant que gestionnaires contrôleurs pour modifier et valider les états de frais de déplacement de tous les agents affectés à la DIRPJJ Sud Est.

ARTICLE 7 :

Délégation de signature est donnée aux directrices et directeurs territoriaux aux fins de signature du bordereau mensuel des recettes et des dépenses de régie (annexe 5).

ARTICLE 8 :

Délégation de signature est donnée aux directrices et directeurs territoriaux, aux RAPT et aux directrices et directeurs de service désignés dans (annexe 3), dans la limite du plafond défini, aux fins d'ordonnancement des :

- Dépenses de fonctionnement
- Dépenses éducatives
- Indemnités liées au placement en famille d'accueil
- Indemnités liées au placement auprès d'un tiers digne de confiance
- Indemnités liées aux stages longs

ARTICLE 9 :

Délégation de signature est donnée aux agents identifiés afin de certifier le service fait dans l'outil Chorus Formulaire (annexe 6) et pour valider les dépenses de réservation sur Cytric (annexe 7).

ARTICLE 10 :

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Marseille, le 9 septembre 2025

La directrice interrégionale PJJ Sud-Est,

Signé

Sonia PALLIN

ANNEXE 1

Les agents dont les noms suivent ont délégation de signature pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses des titres II, III, V et VI du Budget Opérationnel de Programme (BOP) :

Monsieur Franck BALDI	Directeur interrégional adjoint	BOP titres II, III, V et VI
Monsieur Maxime MIRALLES	Directeur de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières et immobilières	BOP titres III, V et VI
Madame Caroline WAECHTER	Responsable des affaires financières	BOP titres III, V et VI
Monsieur Luc DERIDIAUX	Réfèrent du pôle comptable	BOP titres III, V et VI
Madame Cherifa BELHOUCHE	Référente du pôle comptable	BOP titres III, V et VI
Madame Yamina HAMDJ	Référente du pôle comptable	BOP titres III, V et VI
Madame Hayet ABED	Référente du pôle comptable	BOP titres III, V et VI
Monsieur Nicolas GUILBERT	Responsable du service informatique	BOP titres III, V et VI
Monsieur Iroudayaradjou MARIE-ANTOINE-NOËL	Réfèrent du service informatique	BOP titres III, V et VI
Monsieur Francis AMISI	Responsable du service immobilier	BOP titres III, V et VI
Madame Corinne RISO	Responsable du service SAH	BOP titres III, V et VI
Monsieur Julien LEMAIRE	Directeur des ressources humaines	BOP titre II et III
Monsieur Ludovic LEHAY	Responsable de la gestion administrative et financière des personnels	BOP titre II et III
Madame Isabelle DELLA CASA	Responsable de la gestion des parcours et des compétences	BOP titre II et III

ANNEXE 2

<p>SPECIMENS DE SIGNATURES RELATIFS A LA SUBDELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION INTERREGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE SUD EST</p>

AGENTS	FONCTIONS	SIGNATURE
Madame Sonia PALLIN	Directrice Interrégionale	
Monsieur Franck BALDI	Directeur interrégional adjoint	
Monsieur Maxime MIRALLES	Directeur de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières et immobilières	
Madame Caroline WAECHTER	Responsable des affaires financières	
Monsieur Luc DERIDIAUX	Référent du pôle comptable	
Madame Cherifa BELHOUCHE	Référente du pôle comptable	
Madame Yamina HAMDY	Référente du pôle comptable	
Madame Hayet ABED	Référente du pôle comptable	
Monsieur Francis AMISI	Responsable du service immobilier	
Monsieur Nicolas GUILBERT	Responsable du service informatique	
Madame Corinne RISO	Responsable du service SAH	
Monsieur Julien LEMAIRE	Directeur des ressources humaines	
Monsieur Ludovic LEPHAY	Responsable de la gestion administrative et financière des personnels	
Madame Isabelle DELLA CASA	Responsable de la gestion des parcours et des compétences	

ANNEXE 3

La subdélégation de signature est donnée pour l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement, des dépenses éducatives, des indemnités liées au placement en famille d'accueil, des indemnités liées au placement auprès d'un tiers digne de confiance et des indemnités liées aux stages longs aux personnes dont le nom figure dans la liste suivante, sur leur périmètre de compétence selon les plafonds définis dans le tableau ci-dessous :

NOM	PRENOM	AFFECTATION	FONCTION	PLAFOND
HIMELFARB	Natacha	Direction territoriale Alpes Maritimes	DT	8 000 €
PROFFIT	Thomas	Direction territoriale Alpes Maritimes	RAPT	8 000 €
FAHMI-FRIEDERICKS	Siham	Direction territoriale Alpes Maritimes	DTA	8 000 €
PIBAROT	Pierre	Direction territoriale Bouches-du-Rhône	DT	8 000 €
MONJARDIN	Stéphanie	Direction territoriale Bouches-du-Rhône	RAPT	8 000 €
TRIBOTTÉ	Béatrice	Direction territoriale Bouches-du-Rhône	DTA	8 000 €
RUEL	Romain	Direction territoriale Bouches-du-Rhône	RAPT	8 000 €
FERRON	Olivier	Direction territoriale Corse	DT	8 000 €
MASSOTEAU (PORCHE)	Nathalie	Direction territoriale Corse	RAPT	8 000 €
LANATA	Laurence	Direction territoriale Var	DT	8 000 €
OLIVERI	Nathalie	Direction territoriale Var	DTA	8 000 €
LIETART	Mathieu	Direction territoriale Var	RAPT	8 000 €
ZEGHMAR	Nadia	Direction territoriale Alpes Vaucluse	DT	8 000 €
NASRI	Magid	Direction territoriale Alpes Vaucluse	DTA	8 000 €
FANTINO	Laura	EPEI Nice	DS	2 000 €
BENISSAN (COUPE)	Marie-Christine	STEMO Grasse	DS	2 000 €
GROMOVOIS	Sophie	STEMO Nice	DS	2 000 €
BEZARD	Olivier	UECEF MARSEILLE LES CEDRES	DS (intérim)	2 000 €
MONTELS (ISNARD)	Vérane	STEI Marseille	DS	2 000 €
IRACE	Patricia	STEMO Aix-en-Provence	DS	2 000 €
MESSAOUDI	Raïssi	STEMO Marseille Est	DS	2 000 €
IECHE	Clara	EPEI Aix-en-Provence	DS	2 000 €
TIBERGHIE	Zoé	EPE Martigues Littoral	DS	2 000 €
TREMBLAIS	Charlotte	STEMO centre	DS	2 000 €
MATHIEU	Karine	DTPJJ	DS	2 000 €
OLIVIER	Carole	STEMO Marseille Nord	DS	2 000 €
TOUREL	Céline	STEMO Martigues ouest Etang de Berre	DS	2 000 €
GRAZIANI	Geneviève	STEMOI Bastia-Ajaccio	DS	2 000 €
CARLISI	Calogera	STEMO Draguignan	DS (intérim)	2 000 €
DUHAUSSE	Élodie	CEF Brignoles	DS	2 000 €
MOUHOUBI	Youcef	EPEI Toulon	DS	2 000 €
DELHAYE	Evodie	STEMO Toulon	DS	2 000 €
WILLAUMEZ	Benoît	CEF Montfavet	DS	2 000 €
MANOURY	Léa	EPEI Avignon	DS	2 000 €
CAUCHY SANNA	Corinne	STEMO de Carpentras	DS	2 000 €
BRUNET	Clémentine	STEMO Digne les bains	DS	2 000 €

ANNEXE 4

Les agents dont les noms suivent ont délégation de signature en tant que VH1; service gestionnaire ; gestionnaire contrôleur sur CHORUS DT :

DIR SUD EST			
BALDI	Franck	Directeur interrégional adjoint	VH1 Service gestionnaire
DUFOUR DE NEUVILLE	Clara	Directrice des missions éducatives	VH1 Service gestionnaire
DICH	Redouane	Directeur des missions éducatives adjoint	VH1 Service gestionnaire
LEMAIRE	Julien	Directeur des ressources humaines	VH1 Service gestionnaire
MIRALLES	Maxime	Directeur de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières et immobilières	VH1 Service gestionnaire
AMISI	Francis	Responsable du service immobilier	VH1 Service gestionnaire
GUILBERT	Nicolas	DSI (informatique)	VH1 Service gestionnaire
LEPHAY	Ludovic	Responsable de la gestion administrative et financière des personnels	VH1 Service gestionnaire
RISO	Corinne	Responsable du service SAH	VH1 Service gestionnaire
WAECHTER	Caroline	Responsable des affaires financières	VH1 Service gestionnaire Gestionnaire contrôleur
ABED	Hayet	Référente inter régionale Chorus DT	VH1 Service gestionnaire Gestionnaire contrôleur
CUET	Paul	Adjoint administratif	Gestionnaire contrôleur
DELLA CASA	Isabelle	Responsable de la gestion des parcours et des compétences	VH1 Service gestionnaire
EL AYACHI	Saliha	Adjointe administrative	Gestionnaire contrôleur
FOREST	Christine	Gestionnaire RH/Formation	VH1 Service gestionnaire
HAMDI	Yamina	Référente inter régionale suppléante Chorus DT	VH1 Service gestionnaire Gestionnaire contrôleur
MEGUENNI-TANI	Latifa	Gestionnaire RH/Formation	VH1 Service gestionnaire

DT 06				
HIMELFARB	Natacha	Direction territoriale Alpes Maritimes	DT	VH1 Service gestionnaire
FAHMI-FRIEDERICKS	Siham	Direction territoriale Alpes Maritimes	DTA	VH1 Service gestionnaire
PROFFIT	Thomas	Direction territoriale Alpes Maritimes	RAPT	VH1 Service gestionnaire
BENISSAN (COUPE)	Marie-Christine	STEMO Grasse	DS	VH1 Service gestionnaire
FANTINO	Laura	EPEI Nice	DS	VH1 Service gestionnaire
DAHANE	Mohamed	UEHC NICE	RUE	VH1 Service gestionnaire

PELLEGRIN (FOURNIER)	Marion	UEMO GRASSE	RUE	VH1 Service gestionnaire
GAUTHIER-MOUTON	Katia	UEMO ANTIBES	RUE	VH1 Service gestionnaire
GROMOVOIS	Sophie	STEMO NICE	DS	VH1 Service gestionnaire
BESSADI	Djamila	UEHD ANTIBES	RUE	VH1 Service gestionnaire
LLEDO	Alexandra	UEMO GRASSE – QM	RUE	VH1 Service gestionnaire
LOVISA	Renzo	UEMO CANNES	RUE	VH1 Service gestionnaire
SEGURA	Emilie	UEAJ NICE	RUE	VH1 Service gestionnaire
DESCARGUES (VUOLO)	Myriam	UEMO NICE NORD	RUE	VH1 Service gestionnaire

DT 13				
PIBAROT	Pierre	Direction territoriale Bouches-du-Rhône	DT	VH1 Service gestionnaire
TRIBOTTÉ	Béatrice	Direction territoriale Bouches-du-Rhône	DTA	VH1 Service gestionnaire
RUEL	Romain	Direction territoriale Bouches-du-Rhône	RAPT	VH1 Service gestionnaire
MONJARDIN	Stéphanie	Direction territoriale Bouches-du-Rhône	RAPT	VH1 Service gestionnaire
MESSAOUDI	Raïssi	STEMO Marseille Est	DS	VH1 Service gestionnaire
AMIAND-GLORY	Claire	UEMO CHUTES LAVIE	RUE	VH1 Service gestionnaire
AUDRY	Anne-Sylvie	UECEF MARSEILLE LES CEDRES	RUE	VH1 Service gestionnaire
AZAMOUM	Hayette	UEHC Aix en Provence Relais du Soleil	RUE	VH1 Service gestionnaire
BABEF	Eric	UEAT MARSEILLE	RUE	VH1 Service gestionnaire
BASILIO	Sandra	UEMO AIX SAINTE VICTOIRE (PEAT)	RUE	VH1 Service gestionnaire
BELLOCQ LASSUS	Emmanuelle	UEMO LE GARLABAN	RUE	VH1 Service gestionnaire
BENAHCENE (BEN HASSINE)	Samia	UEMO Marseille Le Timonier	RUE	VH1 Service gestionnaire
BENAYAD	Sadjia	SEEPM MARSEILLE LA VALENTINE	RUE	VH1 Service gestionnaire
BEZARD	Olivier	UECEF MARSEILLE LES CEDRES	DS (intérim)	VH1 Service gestionnaire
MILONET (BOUHAMOU)	Saliha	UEMO MICHAUD	RUE	VH1 Service gestionnaire
BRAKA	Samia	SEEPM MARSEILLE LA VALENTINE	RUE	VH1 Service gestionnaire
CABASSE	Pascale	UEAJ AIX EN PROVENCE	RUE	
CHENOUI	Djamel	UEMO ARLES (PEAT)	RUE	VH1 Service gestionnaire
CHRETIEN	Jean-Eliot	SEEPM MARSEILLE LA VALENTINE	RUE	VH1 Service gestionnaire
DELAPORTE	Christophe	UEMO Le Garlaban UEMO Marseille Le Timonier	RUE	VH1 Service gestionnaire

DUBUS	Jean-Christophe	UEAJ SYLVESTRE	RUE	VH1 Service gestionnaire
GOBERT	Christophe	UEMO Joliette	RUE	VH1 Service gestionnaire
GUITET	Florence	UEHD Salon de Provence	RUE	VH1 Service gestionnaire
IECHE	Clara	EPEI Aix-en-Provence UEHC Aix en Provence Relais du Soleil UEHD Salon de Provence UEAJ Aix en Provence	DS	VH1 Service gestionnaire
IRACE	Patricia	STEMO Aix-en-Provence	DS	VH1 Service gestionnaire
ISNARD	Vérane	STEI Marseille	DS	VH1 Service gestionnaire
KOUDIL (GAUCHOU)	Magali	UEMO LE CANET	RUE	VH1 Service gestionnaire
LABED	Abdelrezeg	UEHC MARTIGUES	RUE	VH1 Service gestionnaire
BEN-FATMA	Kheiredinne	UEHC MARTIGUES	RUE	VH1 Service gestionnaire
LE FLECHER	Patrick	UEAJ PASSERELLE	RUE	VH1 Service gestionnaire
MAHDID	Sonia	UEHC Marseille Chutes Lavie	RUE	VH1 Service gestionnaire
MOUSSOUS	Louisa	UEMO MARTIGUES	RUE	VH1 Service gestionnaire
OLIVIER	Carole	STEMO Marseille NORD	DS	VH1 Service gestionnaire
TIBERGHIE	Zoé	EPE Martigues Littoral	DS	VH1 Service gestionnaire
TOUREL	Céline	STEMO Martigues ouest Etang de Berre	DS	VH1 Service gestionnaire
TREMBLAIS	Charlotte	STEMO centre	DS	VH1 Service gestionnaire
MATHIEU	Karine	DTPJJ	DS	VH1 Service gestionnaire
VIGNAU	Claire	UEMO CELONY	RUE	VH1 Service gestionnaire

DT 20

FERRON	Olivier	Direction territoriale Corse	DT	VH1 Service gestionnaire
MASSOTEAU (PORCHE)	Nathalie	Direction territoriale Corse	RAPT	VH1 Service gestionnaire
BERGER	Laure	UEAJ BASTIA	RUE	VH1 Service gestionnaire
GRAZIANI	Geneviève	STEMOI Bastia-Ajaccio	DS	VH1 Service gestionnaire
TUY (GUENNEC)	Aurélie	UEMO AJACCIO	RUE	VH1 Service gestionnaire
FRANCHI (PROST)	Audrey	UEMO BASTIA	RUE	VH1 Service gestionnaire

DT 83

LANATA	Laurence	Direction territoriale Var	DT	VH1 Service gestionnaire
--------	----------	----------------------------	----	-----------------------------

OLIVERI	Nathalie	Direction territoriale Var	DTA	VH1 Service gestionnaire
LIETART	Mathieu	Direction territoriale Var	RAPT	VH1 Service gestionnaire
CARLISI	Calogera	STEMO Draguignan	DS (Interim)	VH1 Service gestionnaire
DELHAYE	Evodie	STEMO Toulon	DS	VH1 Service gestionnaire
DUHAUSSE	Élodie	CEF Brignoles	DS	VH1 Service gestionnaire
MOUHOUBI	Youcef	EPEI Toulon	DS	VH1 Service gestionnaire
BEZARD	Olivier	UEHC TOULON	RUE	VH1 Service gestionnaire
CHIBATTE	Yasmine	CEF BRIGNOLES	RUE	VH1 Service gestionnaire
BOULOSSAKH	Djahid	UEHC TOULON	RUE (Interim)	VH1 Service gestionnaire
CAER	Nolwenn	UEMO TOULON LE FARON (dont PEAT)	RUE	VH1 Service gestionnaire
BERTORA	Frédéric	UEMO TOULON OUEST	RUE	VH1 Service gestionnaire
LECOUVREUR	Alban	UEMO DRAGUIGNAN (dont PEAT)	RUE	VH1 Service gestionnaire
MARVINT	Alice	UEMO FREJUS	RUE	VH1 Service gestionnaire
MAZEIRAT	Maxence	CEF BRIGNOLES	RUE	VH1 Service gestionnaire
MONTEGNIES	Sandrine	UEHDR TOULON	RUE	VH1 Service gestionnaire
ROUVIER	Stéphanie	UEMO TOULON CENTRE (dont PEAT)	RUE	VH1 Service gestionnaire
TUKAOKO	Laina	UEAJ TOULON	RUE	VH1 Service gestionnaire

DT ALPES VAUCLUSE				
ZEGHMAR	Nadia	Direction territoriale Alpes Vaucluse	DT	VH1 Service gestionnaire
NASRI	Magid	Direction territoriale Alpes Vaucluse	DTA	VH1 Service gestionnaire
GORZKOWSKI	Nicolas	Direction territoriale Alpes Vaucluse	RAPT	VH1 Service gestionnaire
PLANARD	Fabien	Direction territoriale Alpes Vaucluse	RAPT adjoint	VH1 Service gestionnaire
WILLAUMEZ	Benoît	CEF Montfavet	DS	VH1 Service gestionnaire
CAUCHY SANNA	Corinne	STEMO de Carpentras	DS	VH1 Service gestionnaire
BRUNET	Clémentine	STEMO DIGNE LES BAINS	DS	VH1 Service gestionnaire
MANOURY	Léa	EPEI Avignon	DS	VH1 Service gestionnaire
BEN MOHAMED (MESSAAD)	Helam	UEMO AVIGNON	RUE	VH1 Service gestionnaire

ELKHOUDJ	Moktar	CEF MONTFAVET	RUE	VH1 Service gestionnaire
CLAUSSE	Laure	CEF MONTFAVET	RUE	VH1 Service gestionnaire
MEYSSONNIER	Marie Claude	UEMO ORANGE	RUE	VH1 Service gestionnaire
MAILLET	Cristina	UEMO GAP	RUE	VH1 Service gestionnaire
MITTOU	Christophe	UEAJ AVIGNON	RUE	VH1 Service gestionnaire
PEINADO	Christophe	UEMO DIGNE	RUE	VH1 Service gestionnaire
TUCCINARDI	Bob	UEHC AVIGNON	RUE	VH1 Service gestionnaire
TOUZE	Magali	UEMO CAVAILLON	RUE	VH1 Service gestionnaire
BARRY	Claire	UEAJ CARPENTRAS	RUE	VH1 Service gestionnaire
WARSAGER (CHAHINE)	A- Donatienne	UEMO CARPENTRAS	RUE	VH1 Service gestionnaire

ANNEXE 5

Les agents dont les noms suivent ont délégation de signature pour signer les bordereaux mensuels liés aux régies.

DIR SUD EST			
HIMELFARB	Natacha	Directrice territoriale – Alpes- Maritimes	VH1 / VH1 / Service gestionnaire
FAHMI-FRIEDERICKS	Siham	Directrice territoriale adjointe Alpes Maritimes	VH1 / VH1 / Service gestionnaire
PIBAROT	Pierre	Directeur territorial – Bouches-du- Rhône	VH1 / VH1 / Service gestionnaire
TRIBOTTÉ	Béatrice	Directrice territoriale adjointe – Bouches-du- Rhône	VH1 / VH1 / Service gestionnaire
FERRON	Olivier	Directeur territoriale - Corse	VH1 / VH1 / Service gestionnaire
LANATA	Laurence	Directrice territoriale – Var	VH1 / VH1 / Service gestionnaire
ZEGHMAR	Nadia	Directrice territoriale – Alpes Vaucluse	VH1 / VH1 / Service gestionnaire
NASRI	Magid	Directeur territorial adjoint – Alpes Vaucluse	VH1 / VH1 / Service gestionnaire

ANNEXE 6

Les agents dont les noms suivent ont délégation de signature pour certifier le service fait.

NOM	PRENOM	CENTRE DE COUT
ABED	Hayet	DIRPJJ SUD EST
ALPE	Jade	DIRPJJ SUD EST
BELHOUCHE	Chérifa	DIRPJJ SUD EST
BORIE	Fabienne	DIRPJJ SUD EST
CUET	Paul	DIRPJJ SUD EST
DERIDIAUX	Luc	DIRPJJ SUD EST
EL AYACHI	Saliha	DIRPJJ SUD EST
FOREST	Christine	DIRPJJ SUD EST
FRAISSE	Eric	DIRPJJ SUD EST
HAMDI	Yamina	DIRPJJ SUD EST
MARIE-ANTOINE-NOËL	Irou	DIRPJJ SUD EST
MEGUENNI-TANI	Latifa	DIRPJJ SUD EST
PAZZONA	Sabine	DIRPJJ SUD EST
PLASSARD	Cécile	DIRPJJ SUD EST
SCALI	Elena	DIRPJJ SUD EST
SILVA LIMA MIRALLEZ	Leticia	DIRPJJ SUD EST
GIUGLARIS	Joelle	UEMO NICE CENTRE
FEDJKHI (TALEB)	Abla	DTPJJ ALPES MARITIMES
HUIBAN	Stéphanie	UEHD ANTIBES
LUCANI	Nicole	UEMO NICE OUEST
GROMOVOIS	Sophie	STEMO Nice
MARCELLIER	Géraldine	UEHC NICE
MEGROUS	Fatma	UEMO CANNES
NOLLEVALLE (TURCI)	Sylvie	UEMO GRASSE
PROFFIT	Thomas	DTPJJ ALPES MARITIMES
ROCHAMBEAU	Mélanie	UEMO NICE NORD
ROSA (BEVILACQUA)	Anne	UEMO GRASSE
SEVERA (BESSE)	Marika	UEMO ANTIBES
TARTAR (JACOB)	Valérie	UEAJ ANTIBES
ABOUDOU	Maryame	DTPJJ BOUCHES DU RHÔNE
AUDRY	Anne-Sylvie	UECEF MARSEILLE LES CEDRES
BEN OUARET	Nassira	UEMO MARSEILLE LE CANET
BERTRAND	Bruno	UEHC MARTIGUES
BONAMY (TREOL)	Elise	UEMO MARSEILLE MICHAUD
CABASSE	Pascale	UEAJ AIX EN PROVENCE
CHANDEZE (POUX)	Valérie	UEHD SALON DE PROVENCE
CHIRAT	Valérie	UEHC MARTIGUES
CURTAT	Morgane	STEI MARSEILLE
DJOUDE	Zoulikha	UEHC MARTIGUES
FIET (MONTESINO)	Lisa	UEAJ AIX EN PROVENCE
JEUIL	Nicolas	UEMO AIX SAINTE VICTOIRE
KINDMANN	Emmanuelle	UECEF MARSEILLE LES CEDRES

KRALIAN	Béatrice	UEHC MARSEILLE CHUTES LAVIE
MELLUL	Jacques	DTPJJ BOUCHES DU RHÔNE
MENZER	Rebecca	UEHC MARSEILLE CHUTES LAVIE
PARSEGHIAN	Emmy	UESEPM MARSEILLE
GOUYACHE	Frédéric	UESEPM MARSEILLE
KHADIRI	Ilham	UESEPM MARSEILLE
PATRIX	Arielle	STEI MARSEILLE
PERES	Audrey	UEMO ARLES
RIGAUD	Marion	UEMO MARTIGUES
PETIT-COLIN	Aurélia	UEHC AIX EN PROVENCE RELAIS DU SOLEIL
PHILIPPE (PERROT)	Fabienne	UEMO AIX CELONY
RAMILAMINTSOA	Michel	DTPJJ BOUCHES DU RHÔNE
DEMARETZ	Hélène	UEMO MARSEILLE LE TIMONIER
RAFRAFI	Meriem	UEMO MARSEILLE LE GARLABAN
ROGOWSKI	Charlotte	UEMO MARSEILLE JOLIETTE
BROCHOT	Bérénice	UEAT MARSEILLE
RUEL	Romain	DTPJJ BOUCHES DU RHÔNE
BORG	Gwenaëlle	DTPJJ CORSE
DUBOIS (GIMENEZ)	Christine	UEMO AJACCIO
GAFFORY	Vanina	UEMO BASTIA
MASSOTEAU (PORCHE)	Nathalie	DTPJJ CORSE
AH LUNG (KIELEAU)	Monique	UEMO FRÉJUS
DREVET	Amandine	UEAJ TOULON
ESSAFI	Célia	UEMO TOULON OUEST
HACHIM	Atika	UEHDR TOULON
LEGAY	Aurélie	CEF BRIGNOLES
LIETART	Mathieu	DTPJJ VAR
LOPEZ	Julia	DTPJJ VAR
ORLANDO (ROCHARD)	Graziella	UEMO DRAGUIGNAN
POULARD	Sylvie	UEMO TOULON CENTRE
RAVEL	Stéphanie	UEHC TOULON
RENAUD	Karima	DTPJJ VAR
BERTINCHON (DAVAL)	Nathalie	UEMO CAVAILLON
BERTRAND	Sarah	UEMO CAVAILLON
BOUDEMIA	Sadia	UEMO CARPENTRAS
BOUDEMIA	Sadia	UEMO ORANGE
CARTEAUD (SCOZZARO)	Hélène	UEMO CARPENTRAS
DOBRIC	Hélène	UEMO GAP
GORZKOWSKI	Nicolas	DTPJJ ALPES VAUCLUSE
STOUQUE	Wendy	DTPJJ ALPES VAUCLUSE
KEIFFER	Martine	UEAJ AVIGNON
LE HENRY (ROBERT)	Gaëlle	UEMO ORANGE
MOUHSINE (ADDABBANI)	Leila	DTPJJ ALPES VAUCLUSE
PLANARD	Fabien	DTPJJ ALPES VAUCLUSE
PRIOUX (MONARDO)	Maëva	UEMO DIGNE LES BAINS
GOURRET	Fanny	UECEF MONTFAVET
WIECLAW	Emilie	UEMO AVIGNON

WOLKOFF	Sylvie	UEHC AVIGNON
---------	--------	--------------

ANNEXE 7

Les agents dont les noms suivent ont délégation de signature pour valider des dépenses de réservations sur Cytric.

NOM	PRENOM	CENTRE DE COUT
ABED	Hayet	DIR PJJ INTERREGIONALE SUD EST
WAECHTER	Caroline	DIR PJJ INTERREGIONALE SUD EST
BESSADI	Djamila	UEHD ANTIBES
FEDJKHI	Abla	DTPJJ ALPES-MARITIMES
FOURNIER	Marion	UEMO GRASSE
GAUTHIER-MOUTON	Katia	UEMO ANTIBES
DAHANE	Mohamed	UEHC NICE
LOVISA	Renzo	UEMO CANNES
PROFFIT	Thomas	DTPJJ ALPES-MARITIMES
SEGURA	Elodie	UEAJ NICE
VUOLO	Myriam	UEMO NICE NORD
ABDELREZEG	Labed	UEHC MARTIGUES
BEN-FATMA	Kheiredinne	UEHC MARTIGUES
AMIAND GLORY	Claire	UEMO MARSEILLE CHUTES LAVIE
BABEF	Eric	UEAT MARSEILLE
BELLOCQ	Emmanuelle	UEMO LE GARLABAN
CABASSE	Pascale	UEAJ AIX EN PROVENCE
CHIRAT	Valérie	UEHC MARTIGUES
DUBUS	Jean-Christophe	STEI MARSEILLE
GUITET	Florence	UEHD SALON DE PROVENCE
HOSTACHE-PIETRI	Saveria	UEMO LE TIMONIER
IRACE	Patricia	STEMO AIX EN PROVENCE + UEMO AIX STE VICTOIRE
ISNARD	Vérane	STEI MARSEILLE
CIARAVINO	Julia	STEI MARSEILLE
LE FLECHER	Patrick	STEI MARSEILLE
MONJARDIN	Stéphanie	DTPJJ BOUCHES DU RHONE
MOUSSOUS	Louisa	UEMO MARTIGUES
OLIVIER	Carole	STEMO MARSEILLE NORD
PIBAROT	Pierre	DTPJJ BOUCHES DU RHONE
MESSAOUDI	Raïssi	STEMO Marseille Est
AZAMOUM	Hayette	UEHC Aix en Provence Relais du Soleil
BENAHCENE BEN HASSINE	Samia	UEMO Marseille Le Timonier
BEZARD	Olivier	UECEF MARSEILLE LES CEDRES
LE CHANONY	Lucile	UECEF MARSEILLE LES CEDRES
BRAKA	Samia	SEEPM MARSEILLE LA VALENTINE
DELAPORTE	Christophe	UEMO Le Garlaban
MATHIEU	Karine	SEEPM MARSEILLE
GOBERT	Christophe	UEMO Joliette
IECHE	Clara	EPEI Aix-en-Provence
MAHDID	Sonia	UEHC Marseille Chutes Lavie
TIBERGHIE	Zoé	EPE Martigues Littoral
RUEL	Romain	DTPJJ BOUCHES DU RHONE
TRIBOTTE	Béatrice	DTPJJ BOUCHES DU RHONE

FERRON	Olivier	DTPJJ CORSE
GRAZIANI	Geneviève	STEMO BASTIA
MASSOTEAU	Nathalie	DTPJJ CORSE
OLIVERI	Nathalie	DTPJJ VAR
AH LUNG (KIELEAU)	Monique	UEMO FRÉJUS
CHIBATTE	Yasmine	CEF BRIGNOLES
CARLISI	Calogera	DTPJJ VAR + STEMO DRAGUIGNAN (UEMO DRAGUIGNAN + UEMO FREJUS) - Interim
BERTORA	Frédéric	UEMO TOULON OUEST
BEZARD	Olivier	UEHC TOULON ESCAILLON
BOULOUSSAKH	Djahid	UEHC TOULON ESCAILLON
CAER	Nolwenn	UEMO TOULON LE FARON
CARLISI	Liliane	DTPJJ VAR
DELHAYE	Evodie	UEMO TOULON CENTRE +UEMO TOULON OUEST + UEMO TOULON LE FARON
DREVET	Amandine	UEAJ TOULON
DUHAUSSE	Elodie	CEF BRIGNOLES
ESSAFI	Célia	UEMO TOULON OUEST
GOUSSE	Fencia	DTPJJ VAR
LANATA	Laurence	DTPJJ VAR
LECOUVREUR	Alban	UEMO DRAGUIGNAN
LEGAY	Aurélie	CEF BRIGNOLES
LIETART	Mathieu	DTPJJ VAR
LOPEZ	Julia	DTPJJ VAR
MARVINT	Alice	UEMO FREJUS
MAZEIRAT	Maxence	CEF BRIGNOLES
MONTEGNIES	Sandrine	UZHDR TOULON ROSERAIE
MOUHOUBI	Youcef	UEHC TOULON ESCAILLON+ UEAJ TOULON +UEHDR TOULON ROSERAIE
ORLANDO (ROCHARD)	Graziella	UEMO DRAGUIGNAN
RENAUD	Karima	DTPJJ VAR
ROUVIER	Stéphanie	UEMO TOULON CENTRE
BEN MOHAMED	Helam	UEMO AVIGNON
BRUNET	Clémentine	UEMO GAP
ELKHOUDJ	Moktar	CEF MONTFAVET
TUCCINARDI	Bob	UEHC AVIGNON
CLAUSSE	Laure	CEF MONTFAVET
BARRY	Claire	UEMO CARPENTRAS
GORZKOWSKI	Nicolas	DTPJJ ALPES VAUCLUSE
MANOURY	Léa	UEHC AVIGNON + UEAJ AVIGNON
MEYSSONNIER	Marie-Claude	UEMO ORANGE
NASRI	Magid	DTPJJ ALPES VAUCLUSE
SANNA	Corinne	STEMO CARPENTRAS
TOUZE	Magali	UEMO CAVAILLON
WARSAGER	Anne-Donatienne	UEMO CARPENTRAS
WILLAUMEZ	Benoit	CEF MONTFAVET

Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée

R93-2025-12-01-00031

20251201 Subdélégation DIRM Ordonnateurs
secondaires Signé CL-1

**ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature**

Le directeur interrégional de la mer Méditerranée,
responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État.

- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
- VU** l'arrêté interministériel du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU** l'arrêté du 5 février 2024 nommant Christophe LENORMAND, administrateur en chef de première classe des affaires maritimes, directeur interrégional de la mer Méditerranée ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2025 donnant délégation de signature au titre du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable susvisé à M. Christophe LENORMAND, directeur interrégional de la mer Méditerranée ;
- VU** le budget opérationnel du BOP 113 « Urbanisme, paysages, eau et biodiversité », le budget opérationnel du BOP 149 « compétitivités et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture », le budget opérationnel du BOP 205 « affaires maritimes », le budget opérationnel du BOP 362 « Écologie – Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation », le budget opérationnel du BOP 380 « fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » et le budget opérationnel du BOP 217 « Soutien et pilotage des politiques d'équipement » ;

ARRÊTE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur interrégional de la mer et du directeur interrégional adjoint, subdélégation de signature est donnée à :

M. Stephan ROUSSEAU, adjoint au directeur interrégional, et M Jean-Bernard COSTES, secrétaire général, pour procéder à l'ordonnancement secondaire (engagement, liquidation) des dépenses effectuées dans le cadre des budgets opérationnels des BOP susvisés et la signature des marchés publics.

En cas d'absence ou d'empêchement du secrétaire général, subdélégation de signature est donnée à M Alexis MAXENCE, secrétaire général adjoint, pour procéder à l'ordonnancement secondaire (engagement, liquidation) des dépenses effectuées dans le cadre des budgets opérationnels des BOP susvisés et la signature des marchés publics.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stephan ROUSSEAU, adjoint au directeur interrégional, ou de M. Jean-Bernard COSTES, secrétaire général, subdélégation de signature est donnée aux chefs de service et aux agents recensés dans le tableau en annexe à l'effet de procéder, dans les limites qui leur sont imparties, à l'ordonnancement secondaire (engagement, liquidation) des marchés, bons et lettres de commandes effectuées dans le cadre des budgets opérationnels des BOP susvisés.

Article 3 :


L'arrêté du 6 novembre 2025, portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Méditerranée aux agents de la direction interrégionale de la mer, est abrogé.

Article 4 :

Le directeur interrégional de la mer Méditerranée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Marseille, le 1^{er} décembre 2025

le directeur interrégional
de la mer Méditerranée


Le directeur interrégional
de la mer Méditerranée
Christophe LENORMAND

Christophe LENORMAND

ANNEXE

Secrétariat Général		
BOP 113 / BOP 205 / BOP 217 / BOP 362 / BOP 380		
Secrétaire général adjoint	Alexis MAXENCE	90 000 euros HT
Responsable unité budgétaire (intérim)	Ghyslaine GUIDUCCI	40 000 euros HT
Chorus DT	Marlène BROYEZ	4 000 euros HT
Chorus DT	Nadia MARIANI	4 000 euros HT
Chorus DT	Nicolas GRAZIANO	4 000 euros HT
Carte achats	Anne Laure CRAGUE	3 000 euros HT
Carte achats	Alexandre BINDL	3 000 euros HT
Service Réglementation Contrôle		
BOP 205		
Chef de service	Pierre MOTTA	40 000 euros HT
Commandant de patrouilleur	Ronan LE GUILLOU	40 000 euros HT
Commandant de patrouilleur	Franck GUY	40 000 euros HT
Commandant en second	Thomas LE GALL	10 000 euros HT
Carte achats	Christian PIEL	3 000 euros HT
Carte achats	Lilian ROUE	3 000 euros HT
Service de Santé des Gens de Mer		
BOP 205		
Chef de service	Christophe DUPORT	15 000 euros HT
Chorus DT	Marc-Antoine CORDIER	4 000 euros HT
Chorus DT	Lionel LAPAZ	4 000 euros HT
Service des Phares et Balises de Méditerranée		
BOP 205		
Cheffe de service	Valérie GOUDEAU	90 000 euros HT
Adjoint à la cheffe de service	Maxime SUROY	90 000 euros HT
Adjointe à la cheffe de service	Magali MEUDRE	90 000 euros HT
Centre opérationnel de balisage de Sète		
BOP 205		
Responsable	Jennifer LETELLIER	15 000 euros HT
Adjoint	Raphaël DEPRez	15 000 euros HT
Chorus DT	Béatrice DE-ANNA	4 000 euros HT
Carte achats	Laurent JULIANS	3 000 euros HT
Carte achats	Bérenger MOULIN	3 000 euros HT
Carte achats	Laurent SIMONS	3 000 euros HT
Centre opérationnel de balisage de Marseille		
BOP 205		
Responsable (intérim)	David COULON	15 000 euros HT
Bureau du Pilotage et des Supports Techniques		
BOP 205		
Responsable	Michel FERNANDEZ	15 000 euros HT
Centre opérationnel de balisage de Toulon		
BOP 205		
Responsable	Hervé GALL	15 000 euros HT
Chorus DT	Katia MAROTTA	4 000 euros HT
Carte achats	Laurent VISCAINO	3 000 euros HT

Centre opérationnel de balisage de Cannes		
BOP 205		
Responsable	Gauthier DEKNUYDT	15 000 euros HT
Carte achats	David LECOT	3 000 euros HT
Centre opérationnel de balisage de Bastia		
BOP 205		
Responsable	Marc SALVADORI	15 000 euros HT
Carte achats	Guillaume DEVAUX	3 000 euros HT
Centre opérationnel de balisage d'Ajaccio		
BOP 205		
Responsable	Gwenolé VERY	15 000 euros HT
Chorus DT	Marie-Anne POIRIER	4 000 euros HT
Carte achats	Jean-Louis PAPI	3 000 euros HT
Centre opérationnel de balisage de Bonifacio		
BOP 205		
Responsable	Cyrille SZENKER	15 000 euros HT
Carte achats	Thierry LESCH	3 000 euros HT
CROSS Méditerranée		
BOP 205		
Directeur	Aymeric LE MASNE DE CHERMONT	90 000 euros HT
Directeur Adjoint	Ronan DAVY	40 000 euros HT
Chef de l'antenne Corse	Marc MICHEL	15 000 euros HT
Chorus DT	Solange PETIT (DIAZ)	4 000 euros HT
Chorus DT	Adrien LAMBERT	4 000 euros HT
Centre de sécurité des navires PACA Corse		
BOP 205		
Chef de centre	Pascal JEHANNO	15 000 euros HT
Adjoint	Serge HEYRAUD	5 000 euros HT
Adjoint	Stéphane VASSEUR	5 000 euros HT
Chorus DT	Marie-Claude BILLON	4 000 euros HT
Carte achats	Jean-Michel GRAVETTE	3 000 euros HT
Carte achats	Cédric HOFFMANN	3 000 euros HT
Carte achats	Ronan PLU	3 000 euros HT
Carte achats	William CHERPION	3 000 euros HT
Centre de sécurité des navires Languedoc Roussillon		
BOP 205		
Chef de centre	Philippe MARTINEZ	15 000 euros HT
Adjoint au Chef de centre	Xavier DE MAISTRE	5 000 euros HT
Chorus DT	Béatrice DE-ANNA	4 000 euros HT
Carte achats	Dominique MAURELLET	3 000 euros HT

Service « Affaires économiques »		
BOP 205 / BOP 380		
Chef du service	Jean-Luc DESFORGES	90 000 euros HT
Adjointe	Adélaïde JANNOT	40 000 euros HT
Lycée Professionnel Maritime de Bastia		
BOP 205		
Chorus DT	Virginie MOALLIC	4 000 euros HT
Lycée Professionnel Maritime de Sète		
BOP 205		
Chorus DT	Solène BESSOUD	4 000 euros HT
Délégué du DIRM en Corse		
BOP 205		
Chorus DT	Bruno GOGÉON	4 000 euros HT

Direction interrégionale des services
pénitentiaires Paca Corse

R93-2025-12-01-00032

Arrêté portant subdélégation de signature du
directeur interrégional des services pénitentiaires
de Marseille aux agents de la DISP - CHORUS DT

**Arrêté du 1^{er} décembre 2025
portant subdélégation de signature du Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de
Marseille pour la validation des ordres de mission, état de frais et relevés d'opérations pour les
frais de mission et de formation dans l'application CHORUS DT**

Le Directeur Interrégional,

Vu la loi organique n°2021-1836 en date du 28.12.2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques modifiant la Loi Organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances modifiées par la Loi Organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la constitution modifiée par la loi organique n°2021-1836 en date du 28.12.2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques ;

Vu le décret n°2017-61 du 23 janvier 2017 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public (GBCP et ses arrêtés subséquents) .

Vu le décret n°2022-1357 en date du 26.10.2022 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 et notamment l'article 39 (modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010) relatif au pouvoir des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2017-37 du 16 janvier 2017 modifiant le décret n°2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du Ministère de la Justice ;

Vu le décret n°2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 24 mai 2013 modifiant l'arrêté du 27 mars 2009 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au Ministère du Budget, des Comptes Public de la Fonction Publique et de la réforme de l'État pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et leurs délégués relevant du ministère de la Justice et des Libertés sur le programme n°309 : « entretien des bâtiments de l'État » ; toujours en vigueur .

Vu l'arrêté du 31 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 12 juin 2019 portant nomination de Monsieur Thierry ALVES en qualité de Directeur Interrégional des services pénitentiaires de Marseille, à compter du 15 juin 2019 ;

Vu l'arrêté du 08 novembre 2025 portant délégation de signature du Directeur de l'Administration Pénitentiaire à Monsieur Thierry ALVES, Directeur Interrégional des services pénitentiaires de Marseille ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2025, de Monsieur Jacques WITKOWSKI, Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Thierry ALVES, directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille ;

Vu la note du Secrétariat Général du Ministère de la Justice et des Libertés du 13 avril 2012 concernant l'élaboration et le fonctionnement des plates-formes interministérielles ;

ARRÊTE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés dans le tableau ci-après (annexe 1), à l'effet de valider les ordres de mission, les états de frais, et les relevés d'opération dans l'application CHORUS DT concernant les frais de mission et de formation.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque Préfecture située dans la région administrative PACA/Corse et prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2025.

Fait à Marseille
Le 1^{er} décembre 2025

Signé

Le Directeur Interrégional
Thierry ALVES

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE MARSEILLE

Annexe à l'arrêté en date du 1er décembre 2025

Liste des agents intervenant dans l'application Chorus déplacements temporaires (CHORUS DT) en qualité de valideur des ordres de mission; des états de frais et des relevés d'opération

CHORUS DT - Liste des utilisateurs - Droits des utilisateurs - Suivi des délégations de signature -						
CHORUS DT - Liste des utilisateurs				CHORUS DT - Droits & attributions des utilisateurs Délégations de signature		
				Validation des ordres de mission (SG)	Validation des états de frais (GC)	Validation des relevés d'opérations - facturations voyagistes
Nom	Prenom	Fonction	Site	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non
MOUREN	Marjorie	Cheffe d'établissement	EPM Marseille	Oui	Oui	Non
ROBIT	Arnaud	Adjoint Cheffe d'établissement	EPM Marseille	Oui	Oui	Non
ORLANDO	Valérie	Responsable administratif	EPM Marseille	Oui	Oui	Non
VALENTIN	Virginie	Econome	EPM Marseille	Oui	Oui	Non
BOUZIANE	Kanima	gestionnaire RH	EPM Marseille	Oui	Oui	Non
BOULET	Florence	Cheffe d'établissement	MA Draguignan	Oui	Oui	Non
SOUILHAT	Anne	Adjointe Cheffe d'établissement	MA Draguignan	Oui	Oui	Non
PECH	Pierre	Directeur	MA Draguignan	Oui	Oui	Non
DISSARD	Isabelle	Attachée SAF	MA Draguignan	Oui	Oui	Non
RIDJALI	Asmahane	Attaché GD	MA Draguignan	Oui	Oui	Non
BOUCHARD	Fanny	Cheffe d'établissement	MA Nice	Oui	Oui	Non
DICONNE	Audrey	Adjointe Cheffe d'établissement	MA Nice	Oui	Oui	Non
DORLIPO	Dally	Attachée SAF	MA Nice	Oui	Oui	Non
PIGNATA	Odile	Econome	MA Nice	Oui	Oui	Non
BEGUINEL	Anne-Sophie	Agent économat	MA Nice	Oui	Oui	Non
MIQUEL	Johnny	Agent économat	MA Nice	Oui	Oui	Non
BALMELLI	Géraldine	Cheffe Etablissement	CD Salon	Oui	Oui	Non
GRANDPIERRE	Solenne	Adjointe Cheffe d'établissement	CD Salon	Oui	Oui	Non
FLORENTIN	Nathalie	Attachée	CD Salon	Oui	Oui	Non
CHRISTOPHLE	Blandine	Adjointe economie	CD Salon	Oui	Oui	Non
KOUBI	Marjorie	Econome	CD Salon	Oui	Oui	Non
PASCOT	Laurence	Cheffe d'établissement	CP Toulon	Oui	Oui	Non
ARDUCA	Sandrine	Adjointe Cheffe établissement	CP Toulon	Oui	Oui	Non
LAMOUREUX	Quitterie	Directrice	CP Toulon	Oui	Oui	Non
MARCO- PLANAT	Christine	Econome	CP Toulon	Oui	Oui	Non
JUILLAN	Philippe	Chef d'établissement	CD Casabianda	Oui	Oui	Non
LANGLOIS	Vincent	Adjoint Chef d'établissement	CD Casabianda	Oui	Oui	Non
MASSON	Jean-Christian	Attaché SAF	CD Casabianda	Oui	Oui	Non
RAMASSAMY	Véronique	Responsable RH	CD Casabianda	Oui	Non	Non
MINCK	Francine	Econome	CD Casabianda	Oui	Oui	Non
MONNIER	Laurence	Agent économat	CD Casabianda	Oui	Oui	Non
ERNSTBERGER	Jérôme	Chef d'établissement	MA GAP	Oui	Oui	Non
LOCATELLI	Edith	Adjointe Chef d'établissement	MA Gap	Oui	Oui	Non
PLACE/EUDIER	Nathalie	Responsable Economat	MA GAP	Oui	Oui	Non
MEYER	Karine	gestionnaire	MA GAP	Oui	Oui	Non
LANDAIS	Jean-Marie	Chef d'établissement	CP Marseille	Oui	Oui	Non
PERRICHET	Chris	Adjoint au chef d'établissement	CP Marseille	Oui	Oui	Non
ABI RACHED	Véronique	Directrice	CP Marseille	Oui	Oui	Non
BRYGO	Clémentine	Attachée	CP Marseille	Oui	Oui	Non
MARIEL	Maxime	Econome	CP Marseille	Oui	Oui	Non
BOUQUET	Alexandre	Chef d'établissement	CP Avignon	Oui	Oui	Non
HATTINGUAIS	Alexis	Adjoint Chef d'établissement	CP Avignon	Oui	Oui	Non
LE REUN	Karine	Directrice	CP Avignon	Oui	Oui	Non
CASTETS	Rémi	Directeur	CP Avignon	Oui	Oui	Non
FONTANIEU	Olivier	Attaché	CP Avignon	Oui	Oui	Non
SABBANE	Abdelatif	Econome	CP Avignon	Oui	Oui	Non
DANCUO	Gilbert	Econome intérim	CP Avignon	Oui	Oui	Non
BOUHADDA	Michael	Chef d'établissement	CD COMTAT VENAISSIN	Oui	Oui	Non
BRUCHON	Marilyne	Adjointe Chef d'établissement	CD COMTAT VENAISSIN	Oui	Oui	Non
MULLER	Cédric	Attaché SAF	CD COMTAT VENAISSIN	Oui	Oui	Non
DOUCET	Claire	Cheffe établissement	MA Grasse	Oui	Oui	Non
BENHAMOUDA	Radia	Adjointe Cheffe d'établissement	MA Grasse	Oui	Oui	Non
MATHON	Stéphane	Directeur	MA Grasse	Oui	Oui	Non
DEJENNE	Jean-Michel	DSP	MA Grasse	Oui	Oui	Non
GILLIOT	François	Attaché	MA Grasse	Oui	Oui	Non
GONTIERS	Fabienne	Cheffe d'établissement	CD Tarascon	Oui	Oui	Non
DESLANDES	Maud	Adjointe Cheffe d'établissement	CD Tarascon	Oui	Oui	Non
COCY	Anne-Sandra	Attachée	CD Tarascon	Oui	Oui	Non
GRANDHAYE	Bénédictte	Econome	CD Tarascon	Oui	Oui	Non
ESTEFFE	Cédric	Chef d'établissement	CP Borgo	Oui	Oui	Non
COURANT	Mathilde	Adjointe au chef d'établissement	CP Borgo	Oui	Oui	Non
MARTEEL	Célia	Directrice de détention	CP Borgo	Oui	Oui	Non
BARLOT	Cécile	Attachée SAF	CP Borgo	Oui	Oui	Non

LASSALE	Christelle	Econome	CP Borgo	Oui	Oui	Non
BRASSEUR	Franceline	Adjointe administrative économat	CP Borgo	Oui	Oui	Non
LASSALE	Davy	Officier responsable base Extraction	CP Borgo	Oui	Oui	Non
HRAIECH	Abel	Gradé	CP Borgo	Oui	Non	Non
ORSATTI	Gino	Gradé	CP Borgo	Oui	Non	Non
LOBE	Valérie	Secrétariat direction	CP Borgo	Oui	Oui	Non
MARTINA	Franck	Adjoint administratif secrétariat de dir	CP Borgo	Oui	Oui	Non
DELON	Fabrice	Chef d'établissement	MA Digne	Oui	Oui	Non
GALLAY	David	Adjoint Chef d'établissement	MA Digne	Oui	Oui	Non
DENEUBOURG	Delphine	DFSPIP	SPIP 83	Oui	Oui	Non
BIANCHI	Marc	Directeur Adjoint fonctionnel	SPIP 83	Oui	Oui	Non
DESCAMPS	Marc	Attaché	SPIP 83	Oui	Oui	Non
GUIDICELLI	Christèle	économiste	SPIP 83	Oui	Oui	Non
HERBOUR	Rabah	Chef d'antenne de Draguignan	SPIP 83	Oui	Non	Non
SCOPELLITIS	Philippe	DPIP antenne MO de Draguignan	SPIP 83	Oui	Non	Non
TRAVERSINI	Donatien	DFSPIP	SPIP 20	Oui	Oui	Non
MONTERO	Joan	Adjoint DFSPIP	SPIP 20	Oui	Oui	Non
NICOLAS	Virginie-Annie	Responsable budgétaire	SPIP20	Oui	Oui	Non
MILHAU	Karine	DPIP Ajaccio	SPIP20	Oui	Oui	Non
RAVERA	Céline	Economat intérim	SPIP20	Oui	Oui	Non
GAGNEUX	Florence	DFSPIP	SPIP 04/05	Oui	Oui	Non
DEFRADE	Delphine	DPIP	SPIP 04/05	Oui	Oui	Non
RACCHINI	Christelle	Gestionnaire	SPIP 04/05	Oui	Oui	Non
SENAFFE	Aurelie	antenne de DIGNE	SPIP 04/05	Oui	Non	Non
MOUSSAOUI	Rabaa	Responsable budgétaire	SPIP 04/05	Oui	Oui	Non
RISS	Jean-Philippe	DFSPIP	SPIP 84	Oui	Oui	Non
ROCHE	Nicolas	Adjoint DFSPIP	SPIP 84	Oui	Oui	Non
CHAZAL	Stéphanie	Attachée	SPIP 84	Oui	Oui	Non
LUPO	Marie-Line	Responsable budgétaire	SPIP 84	Oui	Oui	Non
COTTE	Stéphanie	gestionnaire	SPIP84	Oui	Oui	Non
CHEVALIER	Carole	DFSPIP	SPIP 13	Oui	Oui	Non
BERTHET	Roland	Adjoint DFSPIP	SPIP 13	Oui	Oui	Non
GANAYE	Marie-Anne	Directrice MLRV	SPIP13	Oui	Non	Non
PAGNON	Laurence	Attachée	SPIP13	Oui	Oui	Non
JESOPHE	Jenna	Responsable budgétaire	SPIP13	Oui	Oui	Non
VENIAT	Sylviane	antenne Marseille	SPIP13	Oui	Non	Non
LAURO-LILLO	Geneviève	antenne Marseille	SPIP13	Oui	Non	Non
MINATCHY	Jacques	antenne Marseille	SPIP13	Oui	Non	Non
LOEZ	Claire	antenne aix	SPIP13	Oui	Non	Non
SCHONT	Gautier	Antenne d'Aix en Provence	SPIP13	Oui	Non	Non
USSEGLIO	Fabienne	Antenne d'Aix en Provence	SPIP13	Oui	Non	Non
GRINSNIR	Anna	DPIP Antenne d'Aix en Provence	SPIP13	Oui	Non	Non
CAUVE	Jean	Antenne de Tarascon	SPIP13	Oui	Non	Non
RAHMANI	Paul	Milieu fermé CP Marseille	SPIP13	Oui	Non	Non
COSTE	Amélie	antenne Marseille	SPIP13	Oui	Non	Non
MONTEILS	Sandra	antenne Marseille	SPIP13	Oui	Non	Non
CHARRETON	Maud	RA Arles	SPIP13	Oui	Non	Non
RODE-CROUZILLES	Marie-Emmanuelle	DFSPIP	SPIP06	Oui	Oui	Non
HARANGER	Candie	Adjoint DFSPIP	SPIP 06	Oui	Oui	Non
PORTESSENY	Julien	Attaché	SPIP06	Oui	Oui	Non
BAIZIDI	ZOHRA	Agent économat	SPIP06	Oui	Oui	Non
LAGHOUATI	Malika	Responsable budgétaire	SPIP06	Oui	Oui	Non
CHARPENTIER-TITY	Jean-Pierre	Chef d'établissement	CP Aix	Oui	Oui	Non
DESIRE	Jean-François	Adjoint Chef d'Etablissement	CP Aix	Oui	Oui	Non
CHARPENTIER-TITY	Nathalie	Attachée SAF	CP Aix	Oui	Oui	Non
KARA	Ahmed	Attaché GD	CP Aix	Oui	Oui	Non
MEKIDICHE	Aminna	Secrétaire administrative	CP Aix	Oui	Oui	Non
COSTY	Pierre	Directeur CNE	CP Aix	Oui	Oui	Non
SAUREL	Patrick	Chef d'établissement	MA Ajaccio	Oui	Oui	Non
GLADYSZ	Philippe	Adjoint Chef d'établissement	MA Ajaccio	Oui	Oui	Non
GRUCKERT	Mickaël	Chef détention	MA Ajaccio	Oui	Oui	Non
BENBRAHAM	Célim	responsable économat	MA Ajaccio	Oui	Oui	Non
GANDIT	Emmanuelle	adjointe technique cuisine	MA Ajaccio	Oui	Non	Non
BELS	Fabrice	Chef d'établissement	MC Arles	Oui	Oui	Non
GAMBA	Anne-Sophie	Adjointe Chef d'établissement	MC Arles	Oui	Oui	Non
GIMENEZ	Nathalie-Caroline	Attachée	MC Arles	Oui	Oui	Non
LAURENDOT	Yves	Attache GD	MC Arles	Oui	Oui	Non
GRIMBERT	Mélodie	Directrice	MC Arles	Oui	Oui	Non
INGRASSIA	Paule	Econome	MC Arles	Oui	Non	Non
BELS	Pascale	Econome adjointe	MC Arles	Oui	Non	Non
ALVES	Thierry	Directeur Interrégional	DISP Siège	Oui	Oui	Non
GIANGUALANO	Pierrick	Adjoint Directeur Interrégional	DISP Siège	Oui	Oui	Non
VILLEROY	XAVIER	Secrétariat général	DISP Siège	Oui	Oui	non
JEAN	Christian	DSP placé	DISP Siège	Oui	Oui	non
PEDINIELLI	Ludvine	Coordonatrice régionale	DISP Siège	Oui	Non	Non
PESSONNIER	Maud	Cheffe du Département RH	DISP Siège	Oui	Non	Non
BIGNON	Philippe	Adjoint Cheffe Département RH	DISP Siège	Oui	Non	Non
RODRIGUES	Steve	Chef DSI	DISP Siège	Oui	Non	Non
PETIN	Alexandre	Adjoint Chef DSI	DISP Siège	Oui	Non	Non

DISP PACA/CORSE - DBF- DSI

VAUDAINE	Julien	Psychologue régional	DISP Siège	Oui	Non	Non
HERY	Stéphanie	DISP	DISP Siège	Oui	Non	Non
TIDJANI-SERPOS	Femi	DISP	DISP Siège	Oui	Non	Non
TANGUY	Anne	Cheffe DAI	DISP Siège	Oui	Non	Non
CLERGUE	Jérôme	Adjoint Cheffe DAI	DISP Siège	Oui	Non	Non
COULON	Aurore	Cheffe DIPPR	DISP Siège	Oui	Non	Non
DINIA	Nawel	Adjointe DIPPR	DISP Siège	Oui	Non	Non
RASSEK	Didier	UPR	DISP Siège	Oui	Non	Non
RONGEOT	Coline	Cheffe DSD	DISP Siège	Oui	Non	Non
PERNICENI	Claire	DISP	DISP Siège	Oui	Non	Non
LEROUX	Twiggy	Directrice ARPEJ	DISP Siège	Oui	Non	Non
KOUCH	Houari	ARPEJ	DISP Siège	Oui	Non	Non
DOKOVIC	Vanja	responsable ARPEJ	DISP Siège	Oui	Non	Non
TOURNIER	Gérald	Adjoint responsable ARPEJ	DISP Siège	Oui	Non	Non
BOUKHANA	Zahra	ARPEJ	DISP Siège	Oui	Non	Non
FOURNIER	Chantal	Cheffe BAG	DISP Siège	Oui	Non	Non
SANTONI	Vincente	gestionnaire MCI	DISP Siège	Oui	Non	Non
SANCHIS	Lydie	BAG	DISP Siège	Oui	Non	Non
BARBASTE	Hélène	BAG	DISP Siège	Oui	Non	Non
TRUC	Catherine	Cheffe DBF	DISP Siège	Oui	Oui	Oui
RONIN	Magali	Adjointe Cheffe DBF	DISP Siège	Oui	Oui	Oui
NICOLAS	Sandrine	Reponsable CIF	DISP Siège	Oui	Non	Non
PORTETS	Christiane	Responsable UGMG-DBF	DISP Siège	Oui	Oui	Oui
RASTELLI	Stéphanie	UGMG-DBF	DISP Siège	Oui	Oui	Oui
CAPOZZO/MERCADER	Olivia	Adjointe Responsable Pôle SFACT	DISP Siège	Oui	Oui	Oui
PASTORELLI	Magalie	Responsable Pôle SFACT	DISP Siège	Oui	Oui	Oui
MADIONA	Estelle	Gestionnaire SFACT	DISP Siège	Oui	Oui	Oui
FAUVARQUE	Florence	Gestionnaire SFACT	DISP Siège	Oui	Oui	Oui
BELLUSCI	Sophie	UGMG-DBF	DISP Siège	Oui	Oui	Oui
COLOMBI	Magali	Directrice Mission One	DISP Siège	Oui	Non	Non
CORNEVIN	Anthony	UGMG-DBF	DISP Siège	Oui	Oui	Oui
BRUYAS	Sylvie	Gestionnaire SFACT	DISP Siège	Oui	Oui	Oui
DRAGON	Céline	Gestionnaire SFACT	DISP Siège	Oui	Oui	Oui

Direction interrégionale des services
pénitentiaires Paca Corse

R93-2025-12-01-00033

Arrêté portant subdélégation de signature du
directeur interrégional des services pénitentiaires
de Marseille aux agents de la DISP - CHORUS
formulaire

**Arrêté du 1^{er} décembre 2025
portant subdélégation de signature du Directeur Interrégional
des services pénitentiaires de MARSEILLE**

Le Directeur Interrégional,

Vu la loi organique n°2021-1836 en date du 28.12.2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques modifiant la Loi Organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances modifiées par la Loi Organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la constitution modifiée par la loi organique n°2021-1836 en date du 28.12.2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques ;
le décret n°2017-61 du 23 janvier 2017 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public (GBCP et ses arrêtés subséquents) ;

Vu le décret n°2022-1357 en date du 26.10.2022 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 et notamment l'article 39 (modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010) relatif au pouvoir des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2017-37 du 16 janvier 2017 modifiant le décret n°2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du Ministère de la Justice ;

Vu le décret n°2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 24 mai 2013 modifiant l'arrêté du 27 mars 2009 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au Ministère du Budget, des Comptes Public de la Fonction Publique et de la réforme de l'État pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et leurs délégués relevant du ministère de la Justice et des Libertés sur le programme n° 309 : « entretien des bâtiments de l'État » ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du **12 juin 2019 portant nomination de Monsieur Thierry ALVES** en qualité de Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille, à compter du **15 juin 2019** ;

Vu l'arrêté du **08 novembre 2025 portant délégation de signature du Directeur de l'Administration Pénitentiaire à Monsieur Thierry ALVES, Directeur Interrégional des services pénitentiaires de Marseille** ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2025 de Monsieur Jacques WITKOWSKI , préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Thierry ALVES, directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille ;

Vu la note du Secrétariat Général du Ministère de la Justice et des Libertés du 13 avril 2012 concernant l'élaboration et de fonctionnement des plates-formes interministérielles ;

Décide :

Article 1 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du Directeur Interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du **budget opérationnel du programme 107** (tout titre) :

- GIANGUALANO FUSINA Pierrick, Directeur interrégional adjoint
- VILLEROY Xavier, Secrétaire Général

Article 2 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du Directeur Interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux **dépenses de personnel Titre II du programme 107** :

- GIANGUALANO FUSINA Pierrick, Directeur Interrégional Adjoint
- VILLEROY Xavier, Secrétaire Général
- PESSONNIER Maud, Responsable du Département des Ressources Humaines et des Relations Sociales (DRHRS)
- BIGNON Philippe, Adjoint au Responsable du DRHRS
- COLLINET Isabelle, Responsable de l'unité de gestion administrative et financière
- LECA PIEDINOVI Bruno, adjoint cheffe d'unité gestion administrative et financière
- KERMICHE Abla, Cheffe du pôle payes
- SUELVES Frank, responsable unité recrutement, formation et qualification

Article 3 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du Directeur Interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'État (signature du bon de commande) dans le cadre des flux dérogatoires relatifs au budget prévisionnel du **programme 107 Titre III, V et VI** :

Titre III, VI

- TRUC Catherine, Responsable du Département du Budget et des Finances (DBF)
- RONIN Magali, Adjointe au responsable du Département du Budget et des Finances (DBF)

Titre V

- TANGUY Anne, Responsable du Département des Affaires Immobilières (DAI)
- CLERGUE Jérôme, Adjoint au chef de département DAI

Subdélégation est également donnée aux agents susnommés **pour le programme 723 « opérations immobilières déconcentrées »**

Article 4 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du Directeur Interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'État (signature du bon de commande) dans le cadre des flux dérogatoires relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées **sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire »** :

- GIANGUALANO Pierrick, Directeur interrégional adjoint
- VILLEROY Xavier, Secrétaire Général
- TRUC Catherine, Responsable du Département du Budget et des Finances (DBF)
- RONIN Magali, Adjointe au responsable du Département du Budget et des Finances (DBF)

Article 5 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes à l'effet de signer les marchés de l'État :

Montant inférieur ou égal à 300 000 euros du budget

Titre III

- TRUC Catherine, Responsable du Département du Budget et des Finances (DBF)
- RONIN Magali, Adjointe au responsable du Département du Budget et des Finances (DBF)

Titre V

- TANGUY Anne, Responsable du Département des Affaires Immobilières (DAI)
- CLERGUE Jérôme, Adjoint au chef de département DAI

Montant supérieur à 300 000 euros

Titre III et V

- GIANGUALANO FUSINA Pierrick, Directeur interrégional adjoint
- VILLEROY Xavier, Secrétaire Général

ainsi que tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et les cahiers des clauses administratives générales.

Article 6 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du Directeur Interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du **budget opérationnel du programme 349 « fonds pour la transformation de l'action publique »** :

- GIANGUALANO FUSINA Pierrick, Directeur Interrégional Adjoint
- VILLEROY Xavier, Secrétaire Général
- TRUC Catherine, Responsable du Département du Budget et des Finances (DBF)
- RONIN Magali, Adjointe au responsable du Département du Budget et des Finances (DBF)
- TANGUY Anne, Responsable du Département des Affaires Immobilières (DAI)
- CLERGUE Jérôme, adjoint au Chef de département DAI

Article 7 : Délégation de gestion est donnée par le Directeur Interrégional à Monsieur Gilbert SODI, chef du DAEBE pour exécuter en son nom la réalisation d'ordonnancement de recettes et de dépenses des programmes 107, 309, 310, 723 et 912.

Article 8 : Habilitation à valider les demandes d'achat (DA) et les demandes de subvention (DS) dans Chorus Formulaire est donnée aux agents pénitentiaires désignés
Annexe 1

Article 9 : Habilitation à constater et certifier le « service fait » (SF) dans Chorus Formulaire est donnée aux agents pénitentiaires désignés
Annexe 1

Article 10 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque Préfecture située dans la région administrative PACA/CORSE et prendra effet à compter du 1^{er} décembre.

Fait à Marseille
Le 1^{er} décembre 2025

Signé

Thierry ALVES
Directeur interrégional

Page 3 sur 3

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE MARSEILLE

Annexe à l'arrêté en date du 1er décembre 2025

Liste des agents intervenant en qualité de valideur des Demandes d'Achats (DA), des Demandes de Subventions (DS), des EJHM et/ou de la Constatation et Certification des Services Faits (SF) et des référents SFACT dans CHORUS Formulaire

CHORUS Formulaire - Liste des utilisateurs				CHORUS Formulaire - Droits & attributions des utilisateurs	
CHORUS Formulaire - Liste des utilisateurs				Délégations de signature	
Nom	Prenom	Fonction	Site	Validation_DA, EJHM et DS	Constatation et Certification_SF
				Oui/Non	Oui/Non
TRUC	Catherine	Agent DI - Ccfp	DI SIEGE	Oui	Oui
RONIN	Magali	Agent DI - Ccfp	DI SIEGE	Oui	Oui
RASTELLI	Stéphanie	Agent DI - Ccfp référent SFAC	DI SIEGE	Oui	Oui
CORNEVIN	Anthony	Agent DI - Ccfp référent SFAC	DI SIEGE	Oui	Oui
PORTETS	Christiane	Agent DI - Ccfp référent SFAC	DI SIEGE	Oui	Oui
FAUVARQUE	Florence	Agent DI - Ccfp référent SFAC	DI SIEGE	Oui	Oui
CAPOZZO	Olivia	Agent DI - Ccfp référent SFAC	DI SIEGE	Oui	Oui
PASTORELLI	Magalie	Agent DI - Ccfp référent SFAC	DI SIEGE	Oui	Oui
MADIONA	Estelle	Agent DI - Ccfp référent SFAC	DI SIEGE	Oui	Oui
BELLUSCI	Sophie	Agent DI - Ccfp référent SFAC	DI SIEGE	Oui	Oui
BRUYAS	Sylvie	Agent DI - Ccfp référent SFAC	DI SIEGE	Oui	Oui
DRAGON	Céline	Agent DI - Ccfp référent SFAC	DI SIEGE	Oui	Oui
JUNG	Elizabeth	Agent DI - USGD	DI SIEGE	Oui	Oui
CURY	Anne	Agent DI	DI SIEGE	Oui	Oui
BRU	Jean-Pierre	Agent DI - Ccfp	DI SIEGE	Oui	Oui
BOGBE	Stéphanie	DAI	DI SIEGE	Oui	Oui
BOUBLI	Raphael	DAI	DI SIEGE	Oui	Oui
TABAKH	Leila	DAI	DI SIEGE	Oui	Oui
CORTES	juana-simone	DAI	DI SIEGE	Oui	Oui
CHARDIN	Séverine	Agent DI - USGD	DI SIEGE	Oui	Oui
MEKIDICHE	Aminna	Responsable économat	MA AIX	Oui	Oui
CHARPENTIER-TITY	Nathalie	Attachée SAF	MA AIX	Oui	Oui
KARA	Ahmed	Attaché GD	MA AIX	Oui	Oui
ROLLIER	Charlène	Agent économat	MA AIX	Oui	Oui
TRANI	Eric	Agent économat	MA AIX	Oui	Oui
OUEDRAOGO	Mélissa	Agent économat	MA AIX	Oui	Oui
SAUREL	PATRICK	Directeur	MA AJACCIO	Oui	Oui
ADATTE	Virginie	Gestionnaire	MA AJACCIO	Oui	Oui
GANDIT	Emmanuelle	adjointe technique cuisine	MA AJACCIO	Oui	Oui
BENBRAHAM	Célim	Responsable économat	MA AJACCIO	Oui	Oui
INGRASSIA	Paule	Responsable économat	MC ARLES	Oui	Oui
GIMENEZ	Nathalie-Caroline	Attachée	MC ARLES	Oui	Oui
LAURENDOT	Yves	Attaché GD	MC ARLES	Oui	Oui
BELS	Pascale	Econome adjointe	MC ARLES	Oui	Oui
FONTANIEU	Olivier	Attaché	CP AVIGNON-LE-PONTET	Oui	Oui
SABBANE	Abdelatif	Responsable économat	CP AVIGNON-LE-PONTET	Oui	Oui
DANCUO	Gilbert	Agent Economat	CP AVIGNON-LE-PONTET	Oui	Oui
CLAIRANT	Stéphanie	Agent Economat	CP AVIGNON-LE-PONTET	Non	Oui
BARLOT	Cécile	Attachée SAF	CP BORGIO	Oui	Oui
LASSALE	Christelle	Responsable économat	CP BORGIO	Oui	Oui
BRASSEUR	Franceline	Agent Economat	CP BORGIO	Oui	Oui
MASSON	Jean-Christian	Attaché SAF	CD CASABIANDA	Oui	Oui
MONNIER	Laurence	Agent Economat	CD CASABIANDA	Oui	Oui
MINCK	Francine	Econome	CD CASABIANDA	Oui	Oui
DELON	Fabrice	Chef d'établissement	MA DIGNE	Oui	Oui
GALLAY	David	Adjoint Chef d'établissement	MA DIGNE	Oui	Oui
BENDAHMANE	Fathia	Responsable économat	MA DIGNE	Oui	Oui
BOIX-MARTINEZ	Patricia	Agent Economat	MA DIGNE	Oui	Oui
DISSARD	Isabelle	Attachée SAF	MA DRAGUIGNAN	Oui	Oui
RIDJALI	Asmahane	Attachée GD	MA DRAGUIGNAN	Oui	Oui
MAGAIL	Séverine	Agent économat	MA DRAGUIGNAN	Non	Oui
FERRAND	Mathieu	Agent économat	MA DRAGUIGNAN	Non	Oui
ZERAH	Emmanuelle	Responsable économat	MA DRAGUIGNAN	Oui	Oui
VALENTIN	Virginie	Responsable économat	EPM MARSEILLE	Oui	Oui
ORLANDO	Valérie	Responsable administratif	EPM MARSEILLE	Oui	Oui
BOUZIANE	Karima	Economat	EPM MARSEILLE	Oui	Oui
ERNSTBERGER	Jérôme	Chef d'établissement	MA GAP	Oui	Oui
LOCATELLI	Edith	Adjointe Chef d'établissement	MA GAP	Oui	Oui
PLACE	Nathalie	Responsable économat	MA GAP	Oui	Oui
MEYER	Karine	gestionnaire	MA GAP	Oui	Oui
GILLIOT	François	Attaché	MA GRASSE	Oui	Oui
LAMPERT	Anne	Agent Economat	MA GRASSE	Oui	Oui
GERMAN-RENARD	Isabelle	Responsable économat	MA GRASSE	Oui	Oui
CHAMKHIA	Hafaf	Agent Economat	MA GRASSE	Oui	Oui
CAPITANO	Sandra	Agent Economat	MA GRASSE	Oui	Oui
BRYGO	Clémentine	Attachée	CP MARSEILLE	Oui	Oui
MARIEL	Maxime	Responsable économat	CP MARSEILLE	Oui	Oui
GARCIA	Norbert	Agent Economat	CP MARSEILLE	Oui	Oui
DE WEESCHAUWEZ	Claudie	Agent Economat	CP MARSEILLE	Non	Oui
GILHARD	Béatrice	Agent Economat	CP MARSEILLE	Non	Oui
CESANA	Karine	Agent Economat	CP MARSEILLE	Non	Oui
DORLIPO	Dally	Attachée	MA NICE	Oui	Oui
PIGNATA	Odile	Responsable économat	MA NICE	Oui	Oui
BEGUINEL	Anne-Sophie	Agent Economat	MA NICE	Oui	Oui
MIQUEL	Johnny	Agent Economat	MA NICE	Oui	Oui

DISP PACA/CORSE - DBF - DSI

BALMELLI	Géraldine	Cheffe d'établissement	CD SALON	Oui	Oui
GRANDPIERRE	Solenne	Adjointe Cheffe d'établissement	CD SALON	Oui	Oui
FLORENTIN	Nathalie	Attachée	CD SALON	Oui	Oui
KOUBI	Marjorie	Responsable économat	CD SALON	Oui	Oui
CHRISTOPHLE	Blandine	Agent économat	CD SALON	Oui	Oui
COCY	Anne-Sandra	Attachée	CD TARASCON	Oui	Oui
GRANDHAYE	Bénédictine	Responsable économat	CD TARASCON	Oui	Oui
AKANNI	Naouie	Gestionnaire économat	CD TARASCON	Non	Oui
MARCO-PLANAT	Christine	Responsable économat	CP TOULON LA FARLEDE	Oui	Oui
LEFEBVRE	Marie-Cécile	Agent économat	CP TOULON LA FARLEDE	Non	Oui
GAGNEUX	Florence	DFSPIP	SPIP DES ALPES	Oui	Oui
DEFRADE	Delphine	DSPIP/adjoint	SPIP DES ALPES	Oui	Oui
MOUSSAOUI	Rabaa	Responsable économat	SPIP DES ALPES	Oui	Oui
RACCHINI	Christelle	Gestionnaire	SPIP DES ALPES	Oui	Oui
PORTESSENY	Julien	Attaché	SPIP ALPES-MARITIMES	Oui	Oui
LAGHOUDI	Malika	Responsable économat	SPIP ALPES-MARITIMES	Oui	Oui
BAIZIDI	Zohra	Agent Economat	SPIP ALPES-MARITIMES	Oui	Oui
PAGNON	Laurence	Attachée	SPIP MARSEILLE	Oui	Oui
JESOPHE	Jenna	Responsable économat	SPIP MARSEILLE	Oui	Oui
MOUHIEDDINE	Fawzia	Agent économat	SPIP MARSEILLE	Non	Oui
TRAVERSINI	Donatien	DFSPIP	SPIP CORSE	Oui	Oui
BROSSETTE	Elise	agent SPIP AJACCIO	SPIP CORSE	Oui	Oui
RAVERA	Céline	Economat intérim	SPIP CORSE	Oui	Oui
NICOLAS	Virginie-Anne	Responsable pôle SPIP	SPIP CORSE	Oui	Oui
DENEUBOURG	Delphine	DFSPIP	SPIP 83	Oui	Oui
GUIDICELLI	Christèle	Responsable économat	SPIP VAR	Oui	Oui
DESCAMPS	Marc-Paul	Attaché	SPIP VAR	Oui	Oui
CHAZAL	Stéphanie	Attachée	SPIP VAUCLUSE	Oui	Oui
LUPO	Maryline	Responsable économat	SPIP VAUCLUSE	Oui	Oui
LORRIAUX	Stéphanie	Agent SPIP	SPIP VAUCLUSE	Oui	Oui
MULLER	Cédric	Attaché SAF	CD COMTAT VENAISSIN	Oui	Oui
BOUHADDA	Michael	Chef d'établissement	CD COMTAT VENAISSIN	Oui	Oui
BRUCHON	Maryline	Adjointe Chef d'établissement	CD COMTAT VENAISSIN	Oui	Oui

Direction interrégionale des services
pénitentiaires Paca Corse

R93-2025-12-01-00034

Arrêté portant subdélégation de signature
financière du directeur interrégional des services
pénitentiaires de Marseille aux Chefs
d'établissement de la DISP de Marseille

Arrêté de subdélégation de signature

**Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille
Responsable du Budget Opérationnel de Programme
Responsable d'unité opérationnelle
Pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses
imputées sur le budget de l'État**

Vu le Décret n° 2022-1698 du 28 décembre 2022 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu les articles 228(modifié par une loi n°97-1239 en date du 29.12.1997 de finances rectificatives pour 1997) et 229 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la compatibilité publique

- Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n°2006-1666 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce «cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire»*
- Vu le décret n°2006-975 du 01 août 2006 portant code des marchés publics*
- Vu la circulaire du 25 août 2006 relative aux délégations de compétence pour la signature des marchés publics de l'Etat*
- Vu l'Arrêté du 31 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués*
- Vu l'arrêté du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;*
- vu l'arrêté du 12 juin 2019 de la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice portant nomination de Monsieur Thierry ALVES en qualité de Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille à compter du 15 juin.2019 ;*
- Vu l'arrêté du 08 novembre 2025 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature à Monsieur Thierry ALVES, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille.*
- Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2025 de Monsieur Jacques WITKOWSKI Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Thierry ALVES, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille.*

ARRETE

ARTICLE 1

Subdélégation de signature est accordée sur le programme 107 :

1 – aux **chefs d'établissement de la DISP de Marseille**, visés en annexe, en qualité de responsable de centre de coûts, pour l'engagement et la liquidation des dépenses relatives à l'établissement dont il a la charge, dans la limite des crédits qui lui sont alloués :

- dans la limite de 10 000 € h.t. pour les engagements (commandes) réalisés hors cadre de marchés publics formalisés ;
- sans limitation de montant pour les engagements (commandes) réalisés dans le cadre de marchés publics formalisés ;

2 – aux **chefs d'établissement**, en qualité de responsable de centre de coûts, pour l'engagement et la liquidation des recettes relatives à l'établissement dont il a la charge.

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est accordée sur le compte de commerce 912 à :

aux chefs d'établissement de la DISP de Marseille, visés en annexe, en qualité de responsable de centre de coûts, pour l'engagement et la liquidation des recettes et des dépenses relatives à l'établissement dont elle a la charge.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement **des chefs d'établissement**, subdélégation est accordée dans les mêmes conditions définies dans les articles 1 et 2, à ses adjoints ainsi qu'à leurs subordonnés de catégorie A ou à défaut de catégorie B, visés en annexe.

ARTICLE 4

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 5

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} décembre 2025 et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Marseille, le 1^{er} décembre 2025

Signé

Le Directeur interrégional

Thierry ALVES

ANNEXE financière au 1er décembre 2025

ETABLISSEMENTS	Chefs d'Établissements et subordonnés	FONCTIONS
Maison d'Arrêt Aix-Lyons	CHARPENTIER TITY Jean Pierre	Directeur, Chef d'établissement
	DESIRE Jean François	directeur, adjoint CE
	CHARPENTIER TITY Nathalie	AAE, responsable des services administratifs et financiers
	KARA Ahmed	AAE, responsable suivi gestion déléguée
Maison d'Arrêt d'Ajaccio	SAUREL Patrick	CSP, chef d'établissement
	GLADYSZ Philippe	CSP, adjoint CE
Maison Centrale d'Arles	BELS Fabrice	directeur, chef d'établissement
	GAMBA Anne Sophie	directrice, adjointe CE
	GRIMBERT Mélodie	directrice
	LAURENDOT Yves	AAE, responsable gestion déléguée
	GIMENEZ Nathalie	AAE, responsable des services administratifs et financiers
Centre Pénitentiaire d'Avignon Le Pontet	BOUQUET Alexandre	directeur, chef d'établissement
	HATTINGUAIS Alexis	directeur, adjoint CE
	LE REUN Karine	directrice
	CASTETS Rémi	directeur
	DE VILLECHABROLLE Marguerite	directrice
	FONTANIEU Olivier	AAE, responsable des services administratifs et financiers
Centre pénitentiaire de Borgo	ESTEFFE Cédric	directeur, chef d'établissement
	COURANT Mathilde	directrice, adjointe CE
	MARTEEL Célia	directrice
	BARLOT Cécile	AAE, responsable des services administratifs et financiers
Centre de Détention de Casabianda	JUILLAN Philippe	directeur, chef d'établissement
	LANGLOIS Vincent	directeur, adjoint CE
	MASSON Jean-Christian	AAE, responsable des services administratifs et financiers
Maison d'Arrêt de Digne	DELON Fabrice	CSP, chef d'établissement
	GALLAY David	CSP, adjoint au CE
Maison d'Arrêt de Draguignan	BOULET Florence	directrice, cheffe d'établissement
	SOUILHAT Anne	directrice, adjointe CE, intérim CE
		directeur détention
	DISSARD Isabelle	AAE, responsable des services administratifs et financiers
Maison d'Arrêt de Gap	RIDJALI Asmahane	AAE, responsable gestion délégué
	ERNSTBERGER Jerome	CSP, chef d'établissement
Maison d'Arrêt de Grasse	LOCATELLI Edith	CSP, adjoint au CE
	DOUCET Claire	directrice, cheffe d'établissement
	BENHAMOUDA Radia	directrice, adjointe CE
	DEJENNE Jean Michel	directeur, responsable RH
	MATHON Stéphane	directeur responsable détention
Centre Pénitentiaire des Baumettes	GILLIOT François	AAE, responsable des services administratifs
	LANDAIS Jean Marie	directeur, chef d'établissement
	PERRICHET Chris	directeur, adjoint au CE, chef d'établissement par intérim
	ABI RACHED Véronique	directrice détention
	PENHIRIN Camille	directrice détention
	COUDAL Claudine	AAE, responsable des services RH
Maison d'Arrêt de Nice	BRYGO Clémentine	AAE, responsable des services administratifs et financiers
	BOUCHARD Fanny	directrice, cheffe d'établissement
	DICONNE Audrey	directrice, adjointe à la CE
Centre de Détention de Salon de Provence	DORLIPO Dally	AAE, responsable des services administratifs et financiers
	BALMELLI Géraldine	directrice, chef d'établissement
	GRANDPIERRE Solenne	directrice, adjointe au CE, chef d'établissement par intérim
Centre de Détention de Tarascon	FLORENTIN Nathalie	AAE, responsable des services administratifs et financiers
	GONTIERS Fabienne	directrice, cheffe d'établissement
	DESLANDES Maud	directrice, adjointe au CE
	MOUNSAVENS Léna	directrice
Centre Pénitentiaire de Toulon La Farlède	COCY Anne Sandra	AAE, responsable des services administratifs et financiers
	PASCOT Laurence	directrice, cheffe d'établissement
	ARDUCA Sandrine	directrice, adjointe cheffe d'établissement
	LAMOUREUX Quitterie	directrice adjointe
EPM Marseille		AAE, responsable des services administratifs et financiers
	MOUREN Marjorie	directrice, cheffe d'établissement
Comtat Venaissin	ROBIT Arnaud	directeur, adjoint au CE
	BOUHADDA Mickael	Directeur, Chef d'établissement
	BRUCHON Maryline	Directrice, Adjointe au Chef d'établissement
	MULLER Cédric	AAE

Direction interrégionale des services
pénitentiaires Paca Corse

R93-2025-12-01-00035

Arrêté portant subdélégation de signature
financière du directeur interrégional des services
pénitentiaires de Marseille aux Directeurs
Fonctionnels des Services Pénitentiaires
d'Insertion et de Probation de la DISP de
Marseille



Arrêté de subdélégation de signature

**Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille
Responsable du Budget Opérationnel de Programme
Responsable d'unité opérationnelle
Pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses
imputées sur le budget de l'État**

Vu le Décret n° 2022-1698 du 28 décembre 2022 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu les articles 228(modifié par une loi n°97-1239 en date du 29.12.1997 de finances rectificatives pour 1997) et 229 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la compatibilité publique

- Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n°2006-1666 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce «cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire»*
- Vu le décret n°2006-975 du 01 août 2006 portant code des marchés publics*
- Vu la circulaire du 25 août 2006 relative aux délégations de compétence pour la signature des marchés publics de l'Etat*
- Vu l'Arrêté du 31 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués*
- Vu l'arrêté du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce «cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;*
- vu l'arrêté du 12 juin 2019 de la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice portant nomination de Monsieur Thierry ALVES en qualité de Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille à compter du 15 juin 2019 ;*
- Vu l'arrêté du 08 novembre 2025 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature à Monsieur Thierry ALVES, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille.*
- Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2025 de Monsieur Jacques WITKOWSKI, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Thierry ALVES, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille.*

ARRETE

ARTICLE 1

Subdélégation de signature est accordée sur le programme 107 :

1 – aux directeurs(trices) fonctionnels(les) des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la DISP de Marseille, visés en annexe, en qualité de responsables de centre de coûts, pour l'engagement et la liquidation des dépenses relatives aux sites dont il a la charge, dans la limite des crédits qui lui est alloués :

- dans la limite de 10 000 € h.t. pour les engagements (commandes) réalisés hors cadre de marchés publics formalisés ;
- sans limitation de montant pour les engagements (commandes) réalisés dans le cadre de marchés publics formalisés ;

2 – aux directeurs(trices) fonctionnels(les) des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la DISP de Marseille, en qualité de responsables de centre de coûts, pour l'engagement et la liquidation des recettes relatives à l'établissement dont ils ont la charge.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement **des directeurs(trices) fonctionnels(les) des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la DISP de Marseille**, subdélégation est accordée dans les mêmes conditions définies dans les articles 1 et 2, à leurs subordonnés de catégorie A ou, à défaut de catégorie B (annexe 1).

ARTICLE 3

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 4

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} décembre 2025 et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Marseille, le 1^{er} décembre 2025

Signé

Le Directeur interrégional

Thierry ALVES

ANNEXE financière au 1er décembre 2025

SERVICES D'INSERTION ET DE PROBATION	Directeurs et subordonnés	FONCTIONS
HAUTES-ALPES 04 et ALPES DE HAUTES PROVENÇE 05	GAGNEUX Florence	directrice fonctionnelle
	DEFRADE Delphine	contractuelle
	MOUSSAOUI Rabiaa	secrétaire administrative
ALPES MARITIMES 06	RODE Marie Emmanuelle	directrice fonctionnelle
	Candie HARANGER	DPIP, directrice adjointe
	PORTESSENY Julien	AAE, responsable des services administratifs et financiers
BOUCHES-DU-RHONE 13	CHEVALIER Carole	Directrice fonctionnelle
	BERTHET Roland	DPIP, directeur adjoint
	GANAYE Marie Anne	directrice
	PAGNON Laurence	AAE, responsable des services administratifs et financiers
VAR 83	DENEUBOURG Delphine	directeur fonctionnel
	BIANCHI Marc	directeur adjoint
	DESCAMPS Marc	AAE, responsable des services administratifs et financiers
VAUCLUSE 84	RISS Jean Philippe	directeur fonctionnel
	ROCHE Nicolas	directeur adjoint
	CHAZAL Stéphanie	AAE, responsable des services administratifs et financiers
SPIP 20	TRAVERSINI Donatien	directeur fonctionnel
	MONTERO Joan	directeur adjoint

AAE : attaché d'Administration de l'Etat

Direction régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2025-11-21-00001

Arrêté portant nomination du jury de validation
des acquis de l'expérience pour l'examen du
brevet de technicien supérieur agricole (BTSA)
aménagement paysagers (AP) des 10, 11 et 12
décembre 2025



**Arrêté portant nomination du jury de validation des acquis de l'expérience
pour l'examen du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) aménagements paysagers (AP)
des 10, 11 et 12 décembre 2025**

VU le code du travail, art. L6411 et suivant ;

VU le code du travail, art. R6412-1 ;

VU le code de l'éducation : Art. R.335-5 à R.335-11 et R.613-33 à R.613-37 ;

VU le code de l'éducation, art. D337-93 ;

VU la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

VU le décret n°89-201 du 4 avril 1989 portant règlement général du brevet de technicien supérieur agricole ;

VU le décret 2019-1119 du 31 octobre 2019 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis et de l'expérience et comportant d'autres dispositions relatives aux commissions professionnelles consultatives en matière de certification professionnelle et aux organismes financeurs du projet de transition professionnelle

VU l'arrêté du 1^{er} octobre 1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole ;

VU l'arrêté du 13 février 2023 portant création du brevet de technicien supérieur agricole option Aménagements Paysagers ;

VU l'arrêté préfectoral du 05 novembre 2025 portant délégation de signature du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, rectrice pour l'enseignement agricole ;

Sur proposition de Madame TORLET Liliane, présidente du jury national du brevet de technicien supérieur agricole aménagements paysagers,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Est nommé président adjoint de jury, en charge des dossiers de validations des acquis de l'expérience du BTSA aménagements paysagers : **CHANAU Christian**, enseignant – EPLEFPA Brie Comte Robert (77170)

Article 2 : Sont désignés membres du jury visé à l'article 1^{er} ci-dessus les personnes suivantes pour la session organisée les 10, 11 et 12 décembre 2025 :

DEFRANCE Marie - Enseignante- EPLEFPA des Flandres - 59160 Lomme

BONNEFOIS Pierre-Edouard - Formateur – CFPPA Aix Valabre - 13120 Gardanne

RENAULT Laurent - Enseignant - Ecole Du Breuil - Route de la Ferme - Bois de Vincennes - 75012 Paris

PORRO Vincent - Professionnel - Nature et Prestige - 5 Impasse du plateau de la gare - 13770 Venelles

GOLETTO Frédéric - Professionnel – Ville de Marseille - 48 avenue Clôt Bey – 13008 Marseille

MARCQ Sylvain - Professionnel - 50 Impasse de l'Armista - 13400 Aubagne

VERGNE Stéphane - Professionnel – Coupas Jardins - Impasse Théodore Aubanel - 13210 Saint Rémy de Provence

TROUILLET Alexis - Professionnel – Jardins du Vallat – Le Vallat deis reys - 13790 Châteauneuf le Rouge

Article 3 : La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Marseille, le 21 novembre 2025

Pour le préfet et par délégation, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Signé

Stéphanie FLAUTO

Direction régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2025-08-06-00005

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de
BERNEAU Fabien 06380 SOSPEL

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
à

Monsieur BERNEAU Fabien
947 route du roccas
Villa Matina
06380 SOSPEL

Nice le 06 août 2025

Affaire suivie par :
Nora AICH
04 93 72 75 44
nora.aich@alpes-maritimes.gouv.fr

Réf : 06 2025 025
LRAR 2C 174 917 18130

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime (CRPM).

Vous envisagez de mettre en valeur des terres sur la commune de Valdeblore.

N° des parcelles demandées	Superficie demandée	Commune	Propriétaire(s) ou Mandataire(s)
I 281	00ha 62a 12ca	Sospel	M. BERNEAU Fabien

Superficie totale : 00ha 62a 12ca

Votre dossier est enregistré complet le 25/07/2025 sous le numéro 06 2025 025.

Votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction. Des éléments techniques complémentaires pourront vous être demandés le cas échéant.

La DDTM des Alpes-Maritimes est chargée de procéder à la publicité de votre demande qui sera affichée en mairie de Sospel, où se situent les terres, ainsi que sur le site internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, à compter de la date d'enregistrement mentionnée ci-dessus, vous bénéficierez alors d'une **AUTORISATION IMPLICITE** soit le **26 novembre 2025 (4 mois + 1 jour // ARDC)** conformément à l'article R 331-6 du CRPM (1).

En cas d'autorisation implicite, celle-ci sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2021-le-Recueil-des-Actes-Administratifs-2021>

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu du même article. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Je vous précise que l'autorisation d'exploiter ne concerne que le seul contrôle des structures, elle ne vaut ni permis de construire, ni autorisation de défrichement des parcelles citées ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il ne vous est pas permis de mettre en valeur les parcelles objet de la demande avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer du département des Alpes-Maritimes



Chet de pôle
Economie agricole
Elias CHOULI

(1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication au RAA :

- soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. Dans ce cas, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux à compter de la naissance de la décision expresse ou tacite.

- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent de Nice. La saisie du tribunal peut se faire par l'application Télérecours citoyens accessible à partir de www.telerecours.fr

Direction régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2025-08-01-00006

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de
EARL Elevage MG 04200 BEVONS



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Pôle Exploitations Agricoles et Territoires**

003250

Affaire suivie par : Pauline FRANÇOIS
Tel : 04.92.30.20.79
Mél : ddt-sea-peat@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le

01 AOUT 2025

DOSSIER : 04 2025 028

LRAR : 2C 180 341 7882 4

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime (CRPM).

Vous envisagez de mettre en valeur des terres sur les communes de :

Commune	Références cadastrales en ha	Superficie en ha	Propriétaire de la parcelle
BEVONS	C 62-3-4-5-6-8-9-11-15-16-17-18-41-42-43-44-48-49-52-53-54-56-58-67-68-70-71 B 428-661	62,385 ha	SCI les Tourniaires
SISTERON	E 13-39	24,161 ha	
VALBELLE	YB 161	1,826 ha	
NOYERS-SUR-JABRON	D-1210	1,3259 ha	SCI le Prieuré

Total des parcelles 89,6979 ha

Votre dossier est enregistré complet le 31/07/2025 sous le numéro 04 2025 028

Votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction. Des éléments techniques complémentaires pourront vous être demandés le cas échéant.

La Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence est chargée de procéder à la publicité de votre demande qui sera affichée :

**EARL Elevage M.G
SIFREDI Christophe**
1250 chemin de Chenebottes
04200 NOYERS-SUR-JABRON

Direction Départementale des Territoires • avenue Demontzey – CS 10211 – 04002 DIGNE LES BAINS CEDEX
Tél : 04 92 30 55 00 - mel : ddt@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> - Twitter @prefet04 - Facebook @Prefet-des-Alpes-de-Haute-Provence

- un mois en mairies où sont situées les terres (voir liste ci-dessous) :

Communes
BEVONS SISTERON VALBELLE NOYERS-SUR-JABRON

- deux mois sur le site internet de la Préfecture du département des Alpes-de-Haute-Provence.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, à compter de la date d'enregistrement mentionnée ci-dessus, vous bénéficierez alors d'une **AUTORISATION TACITE** soit le **30/11/2025** conformément à l'article R 331-6 du CRPM.

L'autorisation sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2025-le-Recueil-des-Actes-Administratifs-2025>

Cependant, en cas de demande concurrente, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu du même article. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de mettre en valeur les parcelles objet de la demande avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le Directeur Départemental des Territoires
des Alpes-de-Haute-Provence

La Cheffe du Pôle Exploitations
Agricoles et Territoires

Nathalie L'HUILLIER

L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication au RAA :

- soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. Dans ce cas, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux à compter de la naissance de la décision expresse ou tacite.

- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de MARSEILLE. La saisie du tribunal peut se faire par l'application Télérecours citoyens accessible à partir de www.telerecours.fr

Direction régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2025-07-29-00007

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de
GAEC DE MARIELLE 83300 DRAGUIGNAN

Toulon, le 29 juillet 2025

Gilda SIX
Service Agriculture et Forêt
Bureau du Développement Rural

04 94 46 81 85
gilda.six@var.gouv.fr

GAEC DE MARIELLE
268 avenue Frédéric-Henri MANH7S
83300 DRAGUIGNAN

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Demande d'autorisation d'exploiter

Lettre recommandée avec accusé de réception n°: 1A 218 003 2988 7

Messieurs,

J'accuse réception le 17 juin 2025 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter, réputé complet le 25 juillet 2025, sur les communes de DRAGUIGNAN et de FIGANIÈRES, pour une superficie de 13ha 98a 96ca.

Sur la commune de DRAGUIGNAN la superficie est de 12ha 29a 15ca:

(5) Superficie demandée (ha)	Localisation		(8) Propriétaire(s) ou mandataire(s)
	(6) Commune(s)	(7) N° des parcelles demandées	
12,2915	DRAGUIGNAN	G831 - G970 - G971 G972 - G973 G981 - G1819	ROUVIER Sylvain

Sur la commune de FIGANIÈRES la superficie est de 01ha 69a 81ca:

(5) Superficie demandée (ha)	Localisation		(8) Propriétaire(s) ou mandataire(s)
	(6) Commune(s)	(7) N° des parcelles demandées	
1,6981 (atelier hors sol de 70 ruches)	FIGANIERES	D1048 - D1566	JANICKE Johan WETZEL Madeleine

Le numéro d'enregistrement de votre dossier est le suivant : 83 2025 118.

Le numéro d'enregistrement de votre dossier LOGICS est le suivant: 093202506170200.

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

Adresse postale : Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON Cd

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant l'accord de l'administration, y compris en cas d'accord tacite dont la procédure est évoquée ci-dessous.

En l'absence de réponse de l'administration le 25 novembre 2025, votre demande sera tacitement acceptée, celle-ci sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2025-le-Recueil-des-Actes-Administratifs-2025>

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisés avant la date du 25 novembre 2025.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À l'issue de ce délai, et sans notification d'une décision explicite de l'administration, une attestation de décision tacite d'acceptation peut vous être délivrée sur votre demande.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Cheffe du Service Agriculture et Forêt
Le Chef du Bureau du Développement Rural



Stéphane THOLLON

L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication au RAA :
-soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. Dans ce cas, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux à compter de la naissance de la décision expresse ou tacite.
-soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon. La saisie du tribunal peut se faire par l'application Télérecours citoyens accessible à partir de www.telerecours.fr

Adresse postale : Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON Cd

Direction régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2025-09-16-00129

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de
SCEA FERME SAINT-GEORGES 83143 LE VAL

Toulon, le 16 septembre 2025

Gilda SIX
Service Agriculture et Forêt
Bureau du Développement Rural

04 94 46 81 85
gilda.six@var.gouv.fr

SCEA FERME SAINT-GEORGES
580 chemin de Saint -Georges
83143 LE VAL

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Demande d'autorisation d'exploiter

Lettre recommandée avec accusé de réception n°: 1A 218 003 2996 2

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 28 juillet 2025 de votre dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter, sur la commune du VAL , pour une superficie de 00ha 44a 00ca.

(5) Superficie demandée (ha)	Localisation		(8) Propriétaire(s) ou mandataire(s)
	(6) Commune(s)	(7) N° des parcelles demandées	
0,44	LE VAL	D453 - D455	GFR DE SAINT GEORGES

Le numéro d'enregistrement de votre dossier est le suivant : 83 2025 136.

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant l'accord de l'administration, y compris en cas d'accord tacite dont la procédure est évoquée ci-dessous.

En l'absence de réponse de l'administration le 28 novembre 2025, votre demande sera tacitement acceptée, celle-ci sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2025-le-Recueil-des-Actes-Administratifs-2025>

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisés avant la date du 28 novembre 2025.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Adresse postale : Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON Cd

À l'issue de ce délai, et sans notification d'une décision explicite de l'administration, une attestation de décision tacite d'acceptation peut vous être délivrée sur votre demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Cheffe du Service Agriculture et Forêt
Le Chef du Bureau du Développement Rural



Stéphane THOLLON

L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication au RAA :
-soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. Dans ce cas, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux à compter de la naissance de la décision expresse ou tacite.
-soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon. La saisie du tribunal peut se faire par l'application Télérecours citoyens accessible à partir de www.telerecours.fr

Adresse postale : Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON Cd

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement

R93-2025-11-28-00001

Arrêté du 28 novembre 2025
portant agrément de maîtrise d'ouvrage et
d'insertion de l'association SOLIHA 84



**Arrêté du 28 novembre 2025
portant agrément de maîtrise d'ouvrage et d'insertion de l'association SOLIHA 84**

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L.365-1 et suivants et ses articles R-365-1 et suivants ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 28 Avril 2025 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Alpes-Maritimes ;

Vu le décret du président de la République du 29 octobre 2025 portant cessation de fonctions du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, M. Georges-François LECLERC ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 modifié relatif à l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu les statuts de l'association SOLIHA 84 du 12 février 1960 (dans leur version modifiée du 26 mai 2016) ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 18 décembre 2024, par laquelle l'association SOLIHA 84 souhaite déposer une demande d'agrément visé à l'article L 365-2 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'avis du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 25 novembre 2025 ;

Considérant que l'association SOLIHA 84 justifie disposer des capacités financières pour exercer cette activité, de sa compétence dans le domaine du logement et du caractère désintéressé de la gestion de ses dirigeants ;

Considérant que la demande d'agrément de l'association SOLIHA 84 satisfait aux conditions posées par les dispositions susvisées du code de la construction et de l'habitation ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;

ARRÊTE

Article 1

Il est délivré à l'association SOLIHA 84, dont le siège social est situé à Caumont-sur-Durance, un agrément pour l'exercice de son activité de maîtrise d'ouvrage et d'insertion sur le territoire du département de Vaucluse.

Article 2

L'association SOLIHA 84 devra adresser chaque année au préfet de région un compte rendu de l'activité concernée et ses comptes financiers en application des dispositions de l'article R. 365-7 du code de la construction et de l'habitation.

Article 3

La décision prend effet à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet, par délégation

SIGNÉ

Frédérique Chaze
Directrice régionale adjointe

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
PACA

R93-2025-11-25-00003

2025 11 25 arrêté renouvellement CSRPN



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

portant renouvellement du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

- VU** l'article L.411-1 A III. et les articles R.411-22 à R.411-30 du code de l'environnement ;
 - VU** l'article 39 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
 - VU** le décret du président de la République du 28 avril 2025 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Alpes-Maritimes ;
 - VU** le décret du président de la République du 29 octobre 2025 portant cessation de fonctions du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, M. Georges-François LECLERC ;
 - VU** l'arrêté du 18 novembre 2020 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
 - VU** l'avis favorable N° 25-0513 de l'assemblée délibérante de la collectivité régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur du 17 octobre 2025 sur la composition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel ;
- SUR** proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur est composé des personnalités nommées *intuitu personæ* suivantes, pour leurs compétences scientifiques et techniques :

Julien BARET	Écologie végétale, faune patrimoniale (reptiles, amphibiens, oiseaux)
Patrick BAYLE	Faune, invertébrés
Thomas CHANGEUX	Ingénierie écologique des milieux aquatiques, de l'eau douce au milieu marin
Gilles CHEYLAN	Ornithologie, mammalogie, herpétologie, paléontologie
Raphaël COLOMBO	Mammalogie, herpétologie, entomologie
Pauline COSTER	Géologie
Katia DIADEMA	Botanique et phytosociologie méditerranéenne
Alain FARALLI	Géologie
Amine FLITTI	Ornithologie
Corinne FRACHON	Botanique, phytosociologie, lichénologie
Pierre FRAPA	Entomologie, urbanisme provençale
Hervé GOMILA	Botanique et phytosociologie méditerranéenne
Patrick GRILLAS	Botanique, zones humides
Dominique GUICHETEAU	Faune et flore méditerranéennes, écologie forestière
Myette GUIOMAR	Paléontologue, géologue, archéologue
Nicolas KALDONSKI	Écologie aquatique, invertébrés
Géraldine KAPFER	Faune, chiroptérologie
Thomas LEBARD	Faune, entomologie
Frédéric MEDAIL	Botanique, écologie végétale, biologie de la conservation
Claude MONIER	Géologie, mycologie
Sonia RICHAUD	Faune, entomologie
Arne SAATKAMP	Flore, zones humides
Pascale STEICHEN	Juriste en environnement et agriculture
Daniel VALLAURI	Restauration et biodiversité forestière
Marc VERLAQUE	Milieux marins : écologie littorale, invasions biologiques, macrophytes

Les positions et avis des membres du CSRPN n'engagent qu'eux et en aucune manière les organismes auxquels ils appartiennent.

ARTICLE 2 :

Afin d'apporter une expertise scientifique complémentaire susceptible d'éclairer les décisions du conseil, des experts associés sont désignés.

Ils peuvent participer aux travaux du conseil mais ne prennent pas part au vote des décisions et avis du CSRPN. Ils peuvent être sollicités, préférentiellement par le président du CSRPN, pour représenter le conseil, pour assister aux séances plénières ou à des groupes de travail organisés en son sein.

La liste des experts associés est annexée au présent arrêté. Elle pourra être mise à jour régulièrement et sera le cas échéant publiées selon les mêmes modalités de publication que l'arrêté.

ARTICLE 3 :

Les membres du conseil scientifique régional du patrimoine naturel sont nommés pour une durée de cinq ans à compter du 30 novembre 2025. En cas de démission ou de décès d'un membre du conseil, il est procédé à son remplacement par arrêté préfectoral modificatif pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4 :

Les membres du conseil scientifique régional du patrimoine naturel élisent en leur sein leur président. Un règlement intérieur, adopté en séance plénière, précise les règles et modalité de fonctionnement du conseil. Le conseil peut désigner en son sein des groupes de travaux auxquels il confie la préparation de certains de ses travaux.

Le préfet de région et le président du conseil régional, ou leurs représentants, assistent de droit aux séances du CSRPN. Le conseil peut être saisi par le préfet de région, le président du conseil régional ou par son président à la demande d'au moins la moitié de ses membres.

ARTICLE 5 :

Le secrétariat du conseil est assuré par les services de la direction régionale de l'environnement, aménagement et logement (DREAL).

ARTICLE 6 :

Les membres du CSRPN et les experts associés sont remboursés des frais occasionnés par leurs déplacements pour les missions ou réunions décidées par le CSRPN dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux fonctionnaires de l'État.

ARTICLE 7 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa notification, le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Marseille – 22-24 rue Breteuil – 13281 Marseille cedex 06 – qui peut aussi être saisi par l'application Télérecours citoyens à partir du site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales Provence-Alpes-Côte d'Azur et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Nice, le 25 NOV. 2025

Le préfet de région par intérim,

Pour le Préfet,
Le secrétaire général
pour les affaires régionales
Didier MAMIS

Laurent HOTTIAUX

ANNEXE

à

l'arrêté préfectoral portant renouvellement du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur du XX/11/2025 date de la prise de l'arrêté initial

Liste des experts associés du CSRPN de Provence-Alpes-Côte d'Azur datée du XX/11/2025

Patrick ASTRUCH	Expert associé
Eric BARTHELEMY	Rapporteur N2000
Yoann BLANCHON	Expert associé
Maurice BOËT	Rapporteur N2000
Pierre CHEVALDONNÉ	Expert associé
Emmanuel COSSON	Expert associé
Daniel DEMONTOUX	Rapporteur N2000
Bernard DUMONT	Expert associé
Thomas GALEWSKI	Rapporteur N2000
Roger GARCIN	Rapporteur N2000
Etienne IORO	Expert associé
Vincent KULESZA	Rapporteur N2000
Paul MOUTTE	Rapporteur N2000
Georges OLIVARI	Rapporteur N2000
Philippe ORSINI	Expert associé
Thierry PEREZ	Expert associé
Michel PHISEL	Rapporteur N2000
Philippe PONEL	Expert associé
Claude REMY	Rapporteur N2000
Julien RENET	Expert associé
Claude REMY	Expert associé
Sandrine RUITTON	Experte associée
Robert SALANON	Rapporteur N2000
Arnaud SENTIS	Rapporteur N2000
Claude TARDIEU	Rapporteur N2000
Jean-Claude TEMPIER	Rapporteur N2000

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
PACA

R93-2025-11-28-00002

2025 11 28 AP désignation agent comptable
SLNPCA 28 novembre 2025



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général pour les affaires régionales

Arrêté portant désignation de l'agent comptable de l'établissement public local à caractère industriel et commercial Société de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur.

**Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'ordonnance n°2022-306 du 2 mars relative à l'établissement public « Société de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur » ;

Vu le décret n° 2022-638 du 22 avril relatif à la société de la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur et notamment son article 19 relatif à la nomination de l'agent comptable de l'établissement ;

Vu l'article R.2221-30 du code général des collectivités territoriales relatif aux fonctions de comptable et à sa nomination ;

Vu l'arrêté du 2 février 2018 du ministre de l'action et des comptes publics fixant les montants des cautionnements des agents comptables ;

Vu la proposition du conseil d'administration de la société de la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur du 14 novembre 2025 ;

Vu l'avis de madame la directrice régionale des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 5 novembre 2025 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête

Article 1^{er} : Monsieur Frédéric FIORE, comptable public de la paierie régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, est nommé en qualité d'agent comptable de la société de la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur à compter du 1^{er} décembre 2025 pour une durée de trois ans.

Article 2 : Il est astreint à constituer un cautionnement en fonction de la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le directeur général de la société de la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Marseille, le 28 NOV. 2025

Le préfet de région

Pour le Préfet,
Le secrétaire général
pour les affaires régionales

Didier MAMIS